Zones Humides Infos

La revue du laboratoire d'idées groupe « Zones humides »

Septembre 2024
n° 106



Les plans nationaux d'actions, outils pertinents pour la préservation des milieux humides ?

SNPN
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1854

Sommaire

03. Édito : Les plans d'actions en faveurs d'espèces menacés liées aux zones humides
04. Hommage à Jean-Marie Gilardeau

DOSSIER

05. Les PNA : quelles espèces sont ciblées ?
07. Le plan national d'actions en faveur du Phragmite aquatique : un outil de conservation d'une espèce et de ses milieux
09. Plan national d'action à Mayotte : le retour du Crabier blanc. *Interview d'Emilien Dautrey*
10. Le PNA Libellules : une approche « parapluie », « facilitatrice » et « intégratrice » pour agir en faveur des enjeux liées à la biodiversité aquatique
11. Les plans nationaux d'actions et la conservation des milieux humides : l'exemple de la déclinaison régionale Grand Est du plan national d'actions Sonneur à ventre jaune
13. Un plan national de gestion en faveur des limicoles prairiaux
15. Les PNA en Martinique : entre réussites et points d'amélioration
17. Plan national d'actions pour le rétablissement de la Saxifrage œil-de-bouc (*Saxifraga hirculus* L.)
18. Conservation des prairies humides, pour le Râle des genêts et la biodiversité
19. Les plans nationaux d'actions, outils pertinents pour la gestion des zones humides ?

AUTRE REGARD

21. En Grande-Bretagne, le retour du Butor étoilé fait les beaux jours des roselières

À LIRE

22. *La biodiversité avec ou sans l'Homme ? Réflexions d'un écologue sur la protection de la nature en France*
22. Entrée en vigueur de la loi sur la restauration de la nature !

Le groupe « Zones humides »

Le groupe « Zones humides » fut créé en 1991 à l'initiative du ministère chargé de la protection de la nature, dans le cadre d'un programme triennal de préservation des zones humides d'intérêt communautaire en France. Il perdure depuis. Animé depuis son origine par la Société nationale de protection de la nature (SNPN), le groupe « Zones humides » est informel.

Cette qualité, alliée à sa composition variée et à son indépendance institutionnelle, permet de porter des débats représentatifs des enjeux et de la variété des acteurs. Il garde toute liberté dans ses sujets de réflexion. Un véritable travail d'information et de diffusion de l'information est également réalisé par les membres du groupe, des spécialistes et des référents des zones humides (gestionnaires de sites, juristes, historiens, géographes, ingénieurs, administratifs, scientifiques).

En tant que comité éditorial de la revue, le groupe « Zones humides » est le garant de l'orientation éditoriale et de l'adéquation de *Zones Humides Infos* avec les enjeux actuels. L'objectif du groupe, modeste mais constant : œuvrer au-delà de toute chapelle à la sauvegarde des zones humides, ces écosystèmes si particuliers et tellement utiles, qui croisent tant de politiques publiques sans toujours y être inclus.

Membres du groupe « Zones humides »
G. Bouton, A. Caillaud, O. Cizel, B. Coïc, M. Coudriau, B. Dumeige, G. Gayet, J.-M. Gilardeau, P. Goetghebeur, M.-O. Guth, T. Lecomte, G. Macqueron, V. Mauclert, G. Miossec, A. Morand, T. Mougey, F. Muller, A. Privart, B. Sajaloli, J.-P. Siblet, J.-P. Thibault, F. Thinzilal, P. Triplet, G. Vandersarren

La SNPN

Fondée en 1854, la Société nationale de protection de la nature est la première association de protection de la nature en France. Elle a pour mission la protection des espaces et des espèces sauvages, en s'appuyant sur les fondements scientifiques de l'écologie et de la biologie de la conservation. Ayant participé à la création de la convention de Ramsar de 1971, la SNPN dispose notamment d'une expertise reconnue dans le domaine des zones humides, qui lui vaut d'être associée aux réflexions nationales et internationales sur ce sujet.

Elle participe à de nombreuses actions de restauration et de conservation de ces milieux, notamment dans les espaces naturels dont elle a la gestion : la réserve naturelle nationale de Camargue (avec ses 285 espèces d'oiseaux) et la réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu, le plus grand lac de plaine français, toutes deux zones humides d'importance internationale « Ramsar ». La SNPN assure également depuis août 2022 la gestion de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures abritant une richesse écologique exceptionnelle, des populations importantes de tortues d'Hermann, un réseau hydrographique, constitué de cours d'eau permanents et de mares et ruisseaux temporaires.

La mission de la SNPN s'accompagne d'un volet d'information et de sensibilisation grâce à l'édition de ses deux revues : *Zones Humides Infos* et *Le Courrier de la Nature.*

SNPN
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1854

Couverture : Saxifrage œil-de-bouc et Syrphe non identifié
Photo Julien Guyonneau



Éditorial

Notre revue s'intéresse ici aux plans nationaux d'actions (PNA) en faveur d'espèces menacées en lien avec les zones humides, développés depuis 1996, soit suffisamment longtemps pour que l'on puisse en tirer quelques enseignements. *Zones humides Infos* a interrogé divers porteurs de programmes, qui commentent les mesures prises et leurs résultats.

Le site du Ministère définit les PNA comme « des outils stratégiques opérationnels mobilisés lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles sont jugées insuffisantes pour aboutir aux objectifs de conservation.

Ces plans ne possèdent pas de portée contraignante et se fondent sur la mobilisation collective des acteurs qui possèdent les leviers pour agir en faveur des espèces menacées. »

Deux grands types d'interventions se distinguent parmi les plans en cours :

– Des actions de gestion directes en faveur des espèces, reposant sur la maîtrise foncière et la présence d'espaces protégés et gérés ;

– Des actions à caractère économique plus large, pouvant influencer notamment les pratiques agricoles sur davantage de sites et de surfaces.

Pour certaines espèces, le premier type d'intervention peut apporter des résultats significatifs, mais pour les espèces des milieux prairiaux on voit bien que, sans une approche plus globale, la situation ne s'améliore guère. Cette approche globale semble difficile à atteindre par des programmes monospécifiques, faiblement dotés et agissant en ordre dispersé. D'où l'intérêt d'actions coordonnées, voire globalisées, suggérées dans plusieurs articles. Des propositions de prochains plans pourraient en découler : comme il existe un PNA « insectes pollinisateurs », pourquoi ne pas prévoir un grand PNA « oiseaux des prairies humides » (un plan national de gestion en faveur des limicoles prairiaux étant d'ailleurs présenté parmi nos articles) ?

Certains thèmes de réflexion émaillent aussi les articles proposés, comme les possibles contradictions entre des démarches concernant des espèces et celles favorisant les habitats naturels, voire des processus écologiques. On remarque que les interventions pour la flore, mais aussi concernant l'outremer, où la biodiversité est forte et largement menacée, se développent. Mais on note aussi que les moyens alloués s'avèrent souvent très insuffisants pour inverser les tendances négatives constatées. Avec tous ces éléments, quelle sera la place des PNA dans les dispositifs futurs ?

Francis Muller et Patrick Bazin

Hommage à
Jean-Marie Gilardeau



Jean-Marie Gilardeau : un juriste de terre et d'eau mêlées

Mêlée : combat opiniâtre où l'on se mêle et s'attaque corps à corps ; mélange ; (rugby) phase du jeu où, à la suite d'une faute, les avants des deux équipes se groupent épaule contre épaule et tentent de s'approprier le ballon.

La probabilité que Jean-Marie Gilardeau existe était de 1 sur 400 milliards. Ce miracle génético-cosmique s'est produit. Et tout le sens de sa vie a été, en bon paysan, de ne pas gâcher cette chance.

Comment honorer Jean-Marie en 7 petites minutes ? Mais surtout, comment rendre uniques tous les Jean-Marie que j'ai connus ? Car dans la grande comédie humaine, il en a joué des rôles, se donnant à lui-même la réplique.

Il y a d'abord le styliste, tout sauf de mode. Jean-Marie était l'homme des lettres, pas des chiffres. Petit, dans son enfance à la Zola, il lisait l'unique livre à sa disposition : le dictionnaire. À son commencement, était le verbe. Les mots, il les maniait comme des caresses pour nous faire toucher l'insondable poésie de la vie. Comme des armes, blanches ou à feu qui peuvent symboliquement tuer. Comme des farces, pour tourner l'absurdité du réel en dérision. Jean-Marie qui rit, et jamais qui pleure !

Moi-même touché par cette grâce, je ne pouvais pas passer à côté du juriste. Un juriste en zigzags, qui ne marche pas droit. Pas « dré » on dirait en patois. Jean-Marie était un juriste classique, rigoureux, « validé » par les grands professeurs d'universités (Lachaume, Lorvellec, Collart Dutilleul, Rémy, Moreau…). Pour cette élite, « on est intelligent ou on ne l'est pas ». Là j'imite – avec les gestes ! – Jean-Marie, imitant le professeur Jacques David. C'est aussi pourquoi les autres collègues, pas toujours au summum de leurs facultés, avaient plus de mal avec le gueux qu'il était à leurs yeux. « Humm béciles » ! Là j'imite Jean-Marie imitant le professeur Jean-Pierre Moreau.

Un juriste hors normes, je vous ai dit. Par son accoutrement déjà. Pas tellement le style costumé de la fac d'antan. Faut dire que la coupe de cheveux ! Enfin la coupe, il n'était allé qu'une seule fois chez le coiffeur dans sa vie, se promettant de ne plus y retourner. L'habit avec lui ne faisait sûrement pas le moine. Ou alors le moine sous la soutane duquel « je ne vous dis pas ». Il dénotait ou détonait aussi par son langage disons imagé.

Et que dire de sa manière d'enseigner le droit ! Les mains dans les poches de son jean élimé, il nous balançait : « il vaut toujours mieux l'habitat rural que l'habitat urbain » ! La belle époque « bête et méchante » avant l'ère glaciaire du puritanisme ! Jean-Marie pratiquait le droit là où d'autres l'ânonnaient religieusement. Quand beaucoup récitaient le solfège, lui jouait de la musique totalement improvisée. Le droit rural swinguait d'enfer, avec son style de manouche sans guitare.

Chacun a ses marottes. Jean-Marie, lui, c'était le contrat, dont il était un fétichiste. Il vénérait plus que tout l'accord de volontés. Il fallait, j'ose dire il « fallusse », que les personnes consentent pour s'obliger. Son penchant pour l'auto-détermination, la capacité des hommes à disposer d'eux-mêmes et de leur destin. La norme qui accouche d'en bas et par le bas. Confiance envers le peuple. Méfiance envers le Prince.

Parachutiste non ! Naturaliste oui ! Il n'y a qu'un sujet avec lequel Jean-Marie ne se marrait pas : le marais. Du terre-mer, il a fait tout un plat. De Brouage un lieu saint (avec un t pour une fois). Alors imaginez après la dispersion de ses cendres. Ce sera plus sacré qu'un cimetière indien. Maudit sera celui qui ne curera pas bien les fossés (en respectant la police de l'eau), qui n'ouvrira pas comme il faut les écluses, pire remplacera les vaches par la culture du maïs irrigué au moyen d'une mégabassine.

Parce que Jean-Marie était un humaniste. Hors de question pour lui de choisir entre nature et culture, pas plus qu'entre fromage et dessert. La biodiversité valait, dans son esprit, aussi pour le genre humain. Malgré ses positions parfois intransigeantes, il était tout sauf extrémiste. Je dirais plutôt un intégriste de l'intégrité. Jamais sectaire, il discutait et allait devant toutes les congrégations, même la diabolique FNSEA ! L'entre-soi, la non-mixité, c'était pas sa came ! Lui se shootait au métissage.

Jean-Marie était un passeur décisif. Le Bernardo Silva de la ruralité – qu'on me pardonne cette métaphore footballistique ! Passeur, il l'a été au sens de celui qui passe la main ! De l'humus naît l'humilité, humilité de n'être qu'un témoin de passage ; d'où le passage de témoin. Toute sa vie, il a enseigné les successions. Il a même écrit un livre sur les successions agricoles. Et l'héritage que lui nous laisse est colossal. Je ne parle pas des cathédrales de journaux sportifs, mais de ses écrits, de ses œuvres (comme le futur parc naturel régional des marais littoraux, œuvre ultime et posthume), et des souvenirs intellectuels, sensoriels par charrettes. Même s'il récusait le terme, il fait partie de la race des derniers grands maîtres. Parce que c'est ma génération, je peux ajouter maître Jedi. Avec les cheveux courts, il y avait d'ailleurs un petit d'air de ressemblance avec maître Yoda ! Après lui, le désert intergalactique !

Si vous voulez mon avis, mourir est la chose la plus banale que Jean-Marie ait faite de sa vie. Les arabes disent *Mektoub*. Francis Cabrel : « c'est écrit ». Quand on est en avance sur son temps, fatalement on part un peu avant l'heure. Une histoire encore de passage, cette fois d'un état à un autre. Depuis la naissance de l'univers, rien ne disparaît, tout se transforme. Nous ne sommes que des poussières d'étoiles qui retournons à la poussière. Dans le cas de Jean-Marie, la triste vérité est que c'est un petit trépas pour l'homme, mais une grande perte pour l'humanité.

Benoît Grimonprez
Saint Agnant, 15 avril 2024, 10h32

Les PNA : quelles espèces sont ciblées ?



Gypaète barbu
Photo : Antoni Margalida

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont mis en place en complément de la protection réglementaire de certaines espèces de faune et de flore[1]. Ils sont définis à l'article L.411-3 du code de l'environnement qui précise qu'il s'agit de « plans opérationnels pour la conservation ou le rétablissement des espèces [protégées] ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs », qu'ils sont établis « par espèce ou par groupe d'espèces », « lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie ».

Anciennement appelés plans de restauration, les premiers PNA ont été mis en œuvre en France en 1996. Leur nombre a significativement augmenté à partir de 2008 à la suite du Grenelle de l'Environnement. Les premiers plans ont été développés en faveur d'espèces menacées pour lesquelles des enjeux patrimoniaux ou sociétaux étaient identifiés.

Une priorisation du ciblage des PNA sur les espèces les plus menacées au niveau national a été inscrite dans l'article L. 411-3 par l'article 8 de la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016. Celui-ci précise en effet que les PNA « sont élaborés avant le 1er janvier 2020 » pour les espèces endémiques classées « en danger » (EN) ou « en danger critique d'extinction » (CR) [dénommées ci-après « espèces CR/EN endémiques »] dans la liste rouge nationale des espèces menacées établies selon les critères de l'UICN[2] ».

Dès lors, depuis 2016, les critères de menace et d'endémicité – bien que non exclusifs – sont prédominants pour l'établissement de nouveaux PNA. Du fait de la parution régulière de nouveaux chapitres de la liste rouge nationale et de mises à jour de chapitres existants, la liste des espèces CR/EN endémiques est fortement évolutive[3]. Le fait de prioriser les espèces endémiques les plus menacées conduit donc à rééquilibrer la politique des PNA en faveur de l'Outre-mer, d'une part, et de la flore, d'autre part. Ce double rééquilibrage est déjà en cours : sur les 16 nouveaux PNA approuvés depuis 2019, 9 concernent l'Outre-mer et 7 la Métropole ; 10 concernent la flore et 6 la faune.

Pour autant, mettre en œuvre un PNA pour une espèce endémique fortement menacée n'est pas toujours pertinent : le niveau de connaissances sur l'espèce peut ne pas être suffisant pour faire du PNA un outil adapté. Pour certains taxons, l'intérêt d'un PNA peut être limité du fait de l'existence d'autres politiques plus efficaces (population d'une espèce intégralement contenue dans le périmètre d'une aire protégée, par exemple).

À l'inverse, la situation de certaines espèces autres que CR/EN endémiques peut justifier l'élaboration d'un PNA. C'est le cas d'espèces fortement menacées mais subendémiques, pour la conservation desquelles la responsabilité de la France demeure considérable. C'est aussi le cas d'espèces bénéficiant de PNA internationaux, d'espèces subissant des pressions intenses et croissantes, d'espèces protégées posant des défis de coexistence avec les activités humaines, ou encore d'autres espèces reconnues comme « prioritaires pour l'action publique »[4].

PNA actuellement en vigueur

Au 1er août 2024, on comptait **72 PNA en vigueur**, en prenant en compte l'ensemble des plans relevant de l'article L. 411-3 du code de l'environnement, c'est-à-dire ceux portant sur des espèces qui sont protégées sur au moins une partie du territoire national et le plan relatif aux insectes pollinisateurs, même s'ils n'utilisent pas l'acronyme PNA : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plans-nationaux-dactions-faveur-especes-menacees.

La liste des PNA en faveur des espèces menacées caractéristiques des zones humides figure dans le tableau ci-après.

François Lengrand
Adjoint au Chef de bureau de la Chasse, de la Faune et de la Flore sauvage
Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Notes

1 – Listes d'espèces définies en application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.
2 – Union Internationale pour la Conservation de la Nature.
3 – Dans la version de mai 2023 de la liste rouge nationale de l'UICN, cette liste compte 197 espèces, dont 77 espèces animales et 120 espèces végétales. 81 espèces concernent la Métropole et 116 l'Outre-mer.
4 – Le ministère en charge de l'environnement a demandé au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) d'établir une liste hiérarchisée d'espèces à enjeux de conservation fondée sur une notation prenant en compte certains critères (vulnérabilité, responsabilité patrimoniale, originalité taxonomique et tendance historique des populations). Cette liste d'espèces prioritaires pour l'action publique, parue une première fois en 2015, a été actualisée en 2017. Elle identifie 633 espèces : Savouré-Soubelet A. & Meyer S. (2018). *Liste hiérarchisée d'espèces pour la conservation en France. Espèces prioritaires pour l'action publique. V2.* Mise à jour 2017. UMS 2006 PatriNat. 21 p.

*Liste des PNA en faveur des espèces menacées, caractéristiques des zones humides. [a]: PNA en projet ; [b]: PNA non reconduit ; [c]: Nouveau PNG en projet prenant la suite de deux PNG existants : Courlis cendré et Barge à queue noire, en l'élargissant à l'ensemble des Limicoles ; * : catégorie dans la LR nationale de l'espèce, ou, en cas de PNA multi-espèces, de celle la plus menacée.*

	Espèce(s) nom vernaculaire	Espèce(s) nom scientifique	Cat LR (*)	Nombre d'espèces
amphibiens	Crapaud vert	*Bufo viridis*	**NT**	1
amphibiens	Pélobate brun	*Pelobates fuscus*	**EN**	1
amphibiens	Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*	**VU**	1
amphibiens	Amphibiens endémiques de Corse [a]	*Discoglossus montalentii, D. montalentii, Salamandra corsica*	**NT**	3
reptiles	Cistude d'Europe	*Emys orbicularis*	**LC**	1
reptiles	Emyde lépreuse	*Mauremys leprosa*	**VU**	1
reptiles	Couleuvre de Mayotte	*Liophidium mayottensis*	**CR**	1
poissons	Apron du Rhône	*Zingel asper*	**CR**	1
poissons	Chabots du Lez et de l'Hérault [a]	*Cottus petiti, C. rondeleti*	**CR**	2
poissons	Esturgeon européen	*Acipenser sturio*	**CR**	1
poissons / amphibiens	Hartiella - Anomaloglosses	*Hartiella intermedia* Covain & Fisch-Muller, 2012, *H. parva* Covain & Fisch-Muller, 2012, *H. pilosa* Covain & Fisch-Muller, 2012, *Peckoltia capitulata* Fisch-Muller & Covain, 2012, *Anomaloglossus degranvilllei, A. dewynteri, A. blanci*	**CR**	7
oiseaux	Balbuzard pêcheur et Pygargue à queue blanche	*Pandion haliaetus, Haliaeetus albicilla*	**VU, CR**	1
oiseaux	Butor étoilé	*Botaurus stellaris*	**VU**	1
oiseaux	Phragmite aquatique	*Acrocephalus paludicola*	**VU**	1
oiseaux	Râle des genêts	*Crex crex*	**EN**	1
oiseaux	Limicoles (Plan national de gestion) [c]	*Numenius arquata, Limosa limosa*	**VU**	2
oiseaux	Héron Crabier blanc de Madagascar	*Ardeola idae*	**CR**	1
mollusques	Hélix (Escargot) de Corse	*Tyrrhenaria ceratina*	**CR**	1
mollusques	Grande Mulette	*Margaritifera auricularia*	**CR**	1
mollusques	Mulette perlière	*Margaritifera margaritifera*	**CR**	1
mammifères	Chiroptères	*PNA 2009-2013 34 espèces – PNA 2016-2025 19 espèces : Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, R. euryale, R. mehelyi, Miniopterus schreibersii, Myotis dasycneme, M. punicus, M. capaccinii, M. blythii, M. escalerai, M. bechsteinii, Nyctalus lasiopterus, N. leisleri, N. noctula, Pipistrellus pipistrellus, P. nathusii, Plecotus macrobullaris, Eptesicus nilssonii, E. serotinus*	**CR, EN, VU, RT**	19
mammifères	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	**LC**	1
mammifères	Desman des Pyrénées	*Galemys pyrenaicus*	**VU**	1
mammifères	Vison d'Europe	*Mustela lutreola*	**EN**	1
insectes	Papillons diurnes patrimoniaux	*Maculinea alcon, M. arion, M. nausithous, M. teleius /* depuis 2018 : *Argynnis elisa, Aricia morronensis, Boloria aquilonaris, B. eunomia, Carcharodus baeticus, Chazara briseis, Coenonympha hero, C. oedippus, C. tullia, Colias palaeno, Erebia sudetica, Euphydryas aurinia, E. desfontainii, E. intermedia, E. maturna, Gegenes pumilio, Lopinga achine, Lycaena dispar, L. helle, Phengaris alcon, Phengaris arion, P. nausithous, P. teleius, Melitaea aurelia, Papilio alexanor, P. hospiton, Parnassius apollo, P. mnemosyne, Parnassius phoebus, Pieris ergane, Polygonia egea, Pyrgus cirsii, P. warrenensis, Tomares ballus, Zerynthia polyxena, Z. rumina, Zygaena brizae, Z. rhadamanthu*	**VU/NT/LC**	38
insectes	Libellules	*Lestes macrostigma, L. sponsa,Sympecma paedisca, Coenagrion caerulescens, C. hastulatum, C. lunulatum,C. mercuriale, C. ornatum ,C. pulchellum , Nehalennia speciosa, Aeshna caerulea, A. juncea, A. subarctica ,Gomphus graslinii, Lindenia tetraphylla, Ophiogomphus cecilia, Paragomphus genei, Stylurus flavipes, Oxygastra curtisii, Macromia splendens, Somatochlora alpestris, Somatochlora arctica, Somatochlora meridionalis, Leucorrhinia albifrons, L. caudalis, L. dubia, L. pectoralis, L. rubicunda, Sympetrum danae, S. depressiusculum, S. flaveolum, S. pedemontanum, S. vulgatum*	**LC/NT/VU/ EN**	33
insectes	Pollinisateurs sauvages			
flore	Flûteau nageant [b]	*Luronium natans* L.	**LC**	1
flore	Panicaut vivipare	*Eryngium viviparum* J. Gay	**CR**	1
flore	Saxifrage œil-de-bouc	*Saxifraga hirculus* L.	**CR**	1
flore	Liparis de Loesel [b]	*Liparis loeselii*	**VU**	1
flore	Végétation de bords d'étangs arrière-littoraux de Landes et Gironde	*Isoetes boryana, Lobelia dortmanna, Littorella uniflora, Aldrovanda vesiculosa, Caropsis verticillato-inundata, Drosera intermedia, D. rotundifolia, Elatine hexandra, Hydrocharis morsus-ranae, Lycopodiella inundata, Menyanthes trifoliata, Najas marina, Narthecium ossifragum, Parnassia palustris, Pilularia globulifera, Potamogeton gramineus, P. lucens, P. perfoliatus, Spiranthes aestivalis, Trapa natans, Utricularia australis, U. intermedia, U. minor*	**EN**	23
flore	Epipactis du Castor et forêts alluviales du Rhône [a]	*Epipactis fibri, E. helleborine, E. fageticola, E. rhodanensis, E. palustris, E. microphylla, Vitis vinifera subsp. sylvestris, Leucojum aestivum*	**EN**	8
flore	Flore et habitats menacés des lacs temporaires du Centre Var [a]	*Artemisia molinieri, Damasonium polyspermum, Lythrum tribracteatum, Ranunculus ophioglossifolius, Heliotropium supinum, Crypsis schoenoides, Schoenoplectiella supina, Butomus umbellatus, Verbena supina, Juncus pygmaeus, Veronica acinifolia, Riella notarisii, Chara connivens, C. imperfecta, C. vulgaris var. oedophylla*	**EN**	15
flore	Isoète très ténue [a]	*Isoetes tenuissima, Caldesia parnassifolia, Luronium natans, Elatine macropoda, Littorella uniflora*	**CR**	5
flore	Prairies de fauche à Viola elatior et Allium angulosum des grandes vallées de l'est de la France [a]	*Allium suavelolens, A. angulosum, Anacamptis laxiflora, A. palustris, Carex melanostachya, Deschampsia media, Gladiolus palustris, Dianthus superbus, Gratiola officinalis, Inula britannica, Iris sibirica, Juncus anceps, Kadenia dubia, Lathyrus palustris, Ranunculus ophioglossifolius, Stellaria palustris, Viola elatior, V. persicifolia, V. pumila*	**CR**	19
flore	Espèces de la Réunion au bord de l'extinction	*Acanthophoenix rousselii, Bakerella hoyifolia, Claoxylon setosum, Eulophia borbonica, Heterochaenia fragrans, Lobelia parva, Nesogenes orerensis, Oeceoclades versicolor, Persicaria poiretii, Ceodes lanceolata*	**CR**	10
flore	Espèces rares et menacées des ripisylves de la Martinique [a]	*Annona montana, Bauhinia multinervia, Cupania americana, C. triquetra, Hernandia sonora, Hura crepitans, Lonchocarpus roseus, Sapindus saponaria, Zygia latifolia*	**CR**	9

Le plan national d'actions en faveur du Phragmite aquatique : un outil de conservation d'une espèce et de ses milieux

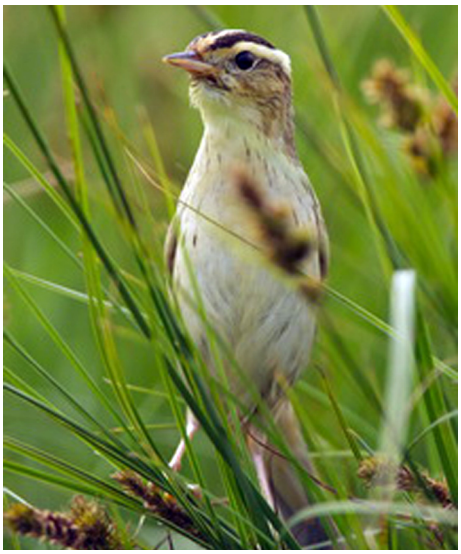


Photo 1 : Phragmite aquatique Acrocephalus paludicola*, fauvette paludicole d'une taille de 13 cm pour un poids moyen de 12 g. Il est reconnaissable notamment à sa raie sommitale jaune clair.*
Photo : Z. Mokvenas

Le Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* est un passereau paludicole, insectivore strict (photo 1). Il niche dans les marais tempérés d'Europe centrale et de l'est, puis migre par l'Europe de l'Ouest pour rejoindre ses quartiers d'hivernage en Afrique subsaharienne. En France, sa migration automnale est principalement le long de la façade Manche-Atlantique.
Il est extrêmement exigeant en termes d'habitats, en particulier lors de la reproduction. Il recherche principalement des mosaïques de milieux ouverts, humides et plutôt bas. Il évite les roselières hautes et les zones arborées, apprécie les prairies hygrophiles, les parvo-roselières, les magnocariçaies et les scirpaies, etc. Son mode de déplacement lui a permis d'exploiter une niche écologique peu utilisée par d'autres espèces de passereaux paludicoles.
En migration, il recherche des milieux similaires à ceux qu'il fréquente lors de la saison de reproduction mais il peut se montrer un peu plus souple (photo 2), notamment les Phragmiteaies restent des habitats utilisés pour le repos.

Pourquoi un PNA en faveur du Phragmite aquatique ?

Les plans nationaux d'actions visent à définir les mesures pour préserver les espèces végétales et animales les plus menacées.
La population mondiale du Phragmite aquatique est aujourd'hui estimée à 11 000 mâles chanteurs (Flade *et al*., 2018[a]). L'espèce ne niche plus que dans quatre pays : Biélorussie, Ukraine, Pologne et Lituanie ; globalement, ses effectifs continuent de baisser.
En 2003, sous l'égide de la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention on Migratory Species – CMS), un mémorandum d'entente relatif aux mesures de conservation du Phragmite aquatique (MoU) a été mis en place et signé par les pays participants. Ce MoU a donné lieu à un Plan International d'Actions, piloté par l'Aquatic Warbler Conservation Team (AWCT[b]).
Les travaux de connaissance et de gestion en Bretagne (LIFE Nature « Conservation du Phragmite aquatique en Bretagne » 2004-2009) et la mobilisation du réseau des bagueurs français[1] ont permis de montrer l'importance du territoire pour la migration du Phragmite aquatique (Jiguet *et al*. 2012[c]). L'État a alors signé le MoU (en 2010), et concrétisé son engagement par la mise en place d'un premier PNA pour une période de 5 ans.
À la suite du bilan de ce PNA I, la réaffirmation d'un besoin d'actions de conservation pour l'espèce et la validation de la pertinence de l'outil, un PNA II a été décidé et validé en 2022, pour une période de 10 ans (PNA conservation).

Les objectifs du PNA

Aujourd'hui, l'espèce est présente en France uniquement en migration. L'objectif est de disposer d'un réseau d'escales migratoires, tel un réseau de stations-services, pour assurer le ravitaillement des individus durant le voyage d'aller et de retour des zones d'hivernage vers les zones de nidification. Il est important de s'assurer que ces sites sont bien des *haltes migratoires* au sens d'une zone d'engraissement et de garantir la conservation de leur fonctionnalité et de leur pérennité.
Pour répondre à ces objectifs, le PNA s'organise autour de trois axes :
– Un axe sur les actions nationales « A. Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration ». Cet axe représente la part la plus importante des actions du PNA. Il repose majoritairement sur le travail de terrain des naturalistes et des gestionnaires dans le cadre des déclinaisons régionales.
– Un axe sur les actions internationales « B. Intégrer les objectifs du Plan International d'Actions dans la stratégie



Photo 2 : Parvo roselière dans l'estuaire de la Seine.
Photo C. Dutilleul, 2017

nationale ». Le territoire français étant un maillon du cycle mondial de l'espèce, chacun participe à sa conservation et apporte sa pierre à l'édifice.
– Un axe transversal « C. Animer et mutualiser les connaissances et les actions de conservation ». Un PNA ne peut avoir de portée sans l'investissement d'une DREAL pour le piloter, la mise en place d'une animation nationale et des animations régionales pour que les actions se réalisent. Il est également nécessaire de mutualiser les efforts pour une espèce avec les autres plans agissant dans les mêmes milieux.
Bien que ce PNA concerne une espèce d'oiseau, sa réussite nécessite une mobilisation scientifique pluridisciplinaire : l'expertise ornithologique, l'approche entomologique pour bien comprendre l'écologie de ses ressources alimentaires, l'approche « habitats » où il trouve sa nourriture. Ces travaux ont pour objectif de caractériser les zones humides et les marais littoraux favorables à l'espèce pour y développer des moyens de gestion et de conservation adéquats.

L'outil PNA

La particularité du PNA en faveur du Phragmite aquatique est qu'il concerne une espèce uniquement migratrice en France. Il est donc important que les actions spécifiques pour cette espèce bénéficient à l'ensemble de son écosystème. Cette situation rend plus difficile l'évaluation des actions, car elle ne peut pas se fonder uniquement sur les effectifs et la tendance de la population. Nombre de pays sont concernés et trop de variables existent pour que seules les actions du PNA en France puissent influencer de façon franche la dynamique de la population à son échelle biogéographique, d'où l'intérêt de développer des actions internationales.
Un PNA génère de la connaissance sur l'espèce, les espaces et la gestion. Il permet d'identifier également des zones à protéger, et doit mettre en place des actions concrètes de conservation.
Il paraît impossible, lorsque l'on travaille sur du vivant, de dissocier la connaissance sur l'espèce et ses habitats d'un côté et de se focaliser, ensuite, uniquement sur des actions de conservation ou de restauration. Les deux pans sont indispensables : les actions sur le terrain réinterrogent la connaissance qui améliore continuellement les actions de conservation.

Un travail collectif...

Pour que le PNA remplisse son office, de nombreux relais dans les réseaux de conservation (OFB[2], RNF[3], CBN[4], Agences de l'eau, conservatoire du Littoral, espaces naturels sensibles, services de l'État, associations naturalistes, associations d'usagers de la nature, etc.) sont nécessaires.
Le PNA est un cadre de travail étatique qui manque de moyens financiers, ceux-ci ne permettant, la plupart du temps, de ne financer que la rédaction du plan et d'en assurer l'animation. La mise en œuvre des actions de terrain mobilise d'autres acteurs avec d'autres financements.

... À différentes échelles

C'est un outil qui peut être coordonné et décliné dans plusieurs régions, notamment dans le cas du PNA Phragmite aquatique, et qui s'appuie sur des services de l'État régionalisés, parfois en manque de cohérence d'un territoire à l'autre. Les échanges doivent être réguliers pour espérer un fonctionnement optimal.
Les PNA se concentrent sur la conservation à l'échelle d'une espèce, mais les actions interviennent sur des espaces et il est nécessaire de pouvoir intégrer tous les enjeux. Cette approche monospécifique reste intéressante car elle est mobilisatrice. Focaliser un programme autour d'une espèce est plus facile. Mais pour que cette approche apporte vraiment des résultats en termes de conservation de la biodiversité, il serait important de :
– Développer des espaces d'échanges : (i) entre les administrations, autour de la politique PNA, de manière globale, (ii) entre les pilotes de PNA. L'objectif serait de mutualiser les méthodes de travail avec les réseaux, les financeurs, au niveau administratif, etc.
– Mutualiser les expérimentations de gestion sur des habitats similaires ou proches, comme la gestion des politiques agricoles pour le Phragmite aquatique et le Râle des genêts. La méthode de gouvernance par groupes thématiques de travail mise en place dans le cadre du PNA Phragmite aquatique servira aux besoins du PNA Mulette perlière, par exemple. Il est très probable que les expériences d'organisations mises en place dans un PNA puissent être une source d'inspiration pour d'autres PNA.
Le PNA est un outil difficile à rendre efficient, mais le cadre qu'il pose le rend intéressant. Il oblige à travailler à plusieurs échelles spatiales et d'expertise et demande de rassembler de nombreuses compétences et réseaux pour la conservation du Vivant. Si on aborde le programme par l'entrée espèce, on conserve en réalité un milieu. D'où l'importance d'utiliser les outils justes pour évaluer la pertinence d'un tel programme. Les espèces bénéficiant d'un PNA sont souvent considérées comme des espèces parapluie : ce qui est important, ce sont les multiples retombées et les outils produits dans le cadre de ces PNA, en plus de la protection de l'espèce *stricto sensu* et particulièrement pour les PNA en faveur d'espèces migratrices.

Nos remerciements à Lucile Knoepffler (LPO44) et Romain Batard (DREAL Pays de la Loire), animateurs régionaux de la déclinaison régionale, pour leur relecture.

Christine Blaize[1], David Hemery[1] et Ségolène Jambut[2]
[1] Bretagne Vivante – SEPNB, 29200 Brest
[2] DREAL Bretagne, 35000 Rennes

Références

a – Flade M., Malashevich U., Krogulec J., Poluda A., Preiska Z., Végvàri Z. et Lachmann L. (2018). World distribution, population and trend. In 1.
b – AWCT : rassemblement de scientifiques et gestionnaires participants à la conservation de l'espèce, de tous les pays du cycle biologique. https://otop.org.pl/naszeprojekty/chronimy/wodniczka/aquatic-warbler-conservation-team-awct/).
c – Jiguet F., Chiron F., Dehorter O., Dugué H., Provost P., Musseau R., Guyot G., Latraube F., Fontanilles P., Séchet E., *et al.* (2011). How many Aquatic Warblers *Acrocephalus paludicola* stop over in France during the autumn migration? *Acta Ornithologica* 46, 135–142.

Notes

1 – Bagueurs du Centre de Recherche par le Baguage des Populations d'Oiseaux (CRBPO au sein du MNHN/CESCO. https://crbpo.mnhn.fr/).
2 – Office Français de la Biodiversité
3 – Réserve Naturelle de France
4 – Conservatoire Botanique National

Plan national d'action à Mayotte : le retour du Crabier blanc

Le comité de rédaction de *Zones Humides Infos* a eu l'opportunité d'interviewer Emilien Dautrey, directeur du Groupe d'Études et de Protection des Oiseaux de Mayotte [GEPOMAY], qui a coordonné le plan national d'action (PNA) en faveur du Crabier blanc. Ce plan a permis la restauration de prairies humides, entraînant une augmentation notable de la biodiversité.

Le Crabier blanc est une espèce classée en danger d'extinction (EN) au niveau mondial par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Entre le début du PNA en 2019 et sa fin en 2023, la population reproductrice de Crabier blanc à Mayotte est passée de 147 à 545 couples estimés. Emilien Dautrey nous a livré son expérience.

Propos recueillis par Lorenzo Arduino.

L.A. : Pourriez-vous nous décrire l'importance des plans nationaux d'actions pour la restauration des zones humides ?

Emilien Dautrey : Les PNA sont des outils extrêmement efficaces pour la restauration des habitats, notamment les zones humides, qui sont cruciales pour les espèces inféodées à ces milieux. Le PNA Crabier blanc en est un exemple parfait. Il a permis de restaurer des prairies humides, où sont inféodées de nombreuses espèces d'insectes et d'amphibiens, que nous avons observées en plus grand nombre à la fin du PNA. Si ces observations demandent plus de suivis pour confirmer un retour significatif de la biodiversité, les retombées pour la faune et la flore illustrent le concept d'espèce parapluie, où la protection d'une espèce clé entraîne des bénéfices pour tout l'écosystème.

L.A. : Quelles sont vos expériences spécifiques avec les PNA ? Quels aspects se révèlent particulièrement efficaces ou, au contraire, posent des défis ?

Emilien Dautrey : J'ai eu l'occasion de coordonner un PNA au GEPOMAY, et nous sommes très intéressés à en coordonner d'autres. Ce sont des outils remarquables pour protéger des espèces, leurs habitats, et par extension, tout l'écosystème associé. Les PNA ont également un rôle éducatif, en sensibilisant à la protection de la biodiversité à travers des espèces emblématiques. Cela attire aussi les financements, car les bailleurs sont plus enclins à soutenir des projets de conservation axés sur ces espèces, ce qui permet de protéger des écosystèmes entiers. Cependant, fédérer l'ensemble des acteurs du territoire n'est pas toujours facile. La concertation est indispensable pour que chacun trouve un avantage à protéger la biodiversité.

L.A. : Quels obstacles avez-vous rencontrés lors de la mise en œuvre du PNA Crabier blanc ?

Emilien Dautrey : La mobilisation des acteurs locaux a été un défi majeur. Il est crucial de rassembler toutes les parties prenantes, des collectivités aux usagers des milieux naturels, pour que chacun se sente impliqué. Le financement européen LIFE a été un soutien précieux pour notre PNA, mais a aussi demandé une grande organisation et une grande rigueur.



Crabier blanc.
Photo : Gilles Adt

Après une période d'adaptation, ce financement s'est révélé être une excellente opportunité pour renforcer nos bases et acquérir une reconnaissance sur le territoire.

L.A. : Comment gérez-vous les impacts potentiels des actions d'un PNA sur d'autres espèces vivant dans le même habitat ?

Emilien Dautrey : Heureusement, nous n'avons pas rencontré de conflits majeurs dans le cadre du PNA Crabier blanc. Toutefois, je suis conscient que certains PNA peuvent favoriser la replantation de milieux ouverts, ce qui peut impacter les espèces préférant les milieux fermés. Il est essentiel d'anticiper ces problématiques dès la phase de diagnostic du PNA, en incluant divers comités de suivi et conseils scientifiques pour trouver des solutions adaptées.

L.A. : Comment priorisez-vous les actions à mener selon les territoires, les milieux, et les espèces ?

Emilien Dautrey : La connaissance est la priorité absolue. On ne peut protéger efficacement une espèce sans bien comprendre ses besoins et ses menaces. Par exemple, pour le PNA Couleuvre de Mayotte, il manque encore beaucoup de données. Tant que ces connaissances ne sont pas acquises, il est difficile de cibler les actions de conservation. Parallèlement, il est crucial d'inclure des actions de concertation, car la sensibilisation et l'implication des usagers sont primordiales pour que les effets du PNA durent.

L.A. : Quels sont vos besoins pour faire évoluer les PNA, et quels sont vos projets futurs ?

Emilien Dautrey : Nous souhaitons développer un PNA pour les oiseaux des forêts, mais nous manquons encore de données sur l'écologie des espèces et les impacts de la déforestation. Le défi principal réside dans le financement de ces études préliminaires, car beaucoup de fonds ne couvrent pas ces besoins en connaissance. C'est un obstacle majeur que nous devons surmonter pour avancer.



Emilien Dautrey, directeur du GEPOMAY

Le PNA Libellules : une approche « parapluie », « facilitatrice » et « intégratrice » pour agir en faveur des enjeux liées à la biodiversité aquatique

Comme l'a démontré le bilan du premier PNA en faveur des Odonates, sa mise en œuvre sur la période 2010-2017 fut un formidable accélérateur d'initiatives pour tous les axes du Plan.

Parmi les succès du 1er PNA, la déclinaison des actions dans 21 des 22 anciennes régions administratives a été mise en œuvre. Ces actions s'appuient sur la collaboration entre les DREAL, une structure coordinatrice, et un plan régional qui intègre les espèces et enjeux locaux, en impliquant de nombreuses structures locales au sein du comité de pilotage.

Nous avons pu constater une augmentation nette (+ 30 %) du nombre de données disponibles relatives aux libellules menacées. De fait, nous avons pu rapporter une meilleure évaluation de l'état de santé des populations des espèces visées par la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » pour laquelle, en France, 11 espèces sont concernées… La prise en compte des Odonates dans les démarches de protection de la nature a pu être activement intégrée dans les « Trames verte et bleues » et les « Stratégies de création d'aires protégées » puis plus localement, dans des conventions (+ 29 %) et des plans de gestion (+19 %). En termes de structuration du réseau d'acteurs et de partage des connaissances odonatologiques, les retombées sont sans commune mesure : le PNA a permis de développer de nouvelles compétences parmi les professionnels et a permis la formation et l'embauche de jeunes naturalistes. Enfin, nous avons pu démontrer que pour 1 € apporté initialement par l'État pour la protection des Odonates, ce sont 1,37 € qui ont été investis localement par les structures et leurs partenaires, soit 2,37 € mobilisés au total. L'effet levier du financement par l'État a donc bien été primordial dans la mise en œuvre du premier PNA Libellules.

Les principales difficultés auxquelles nous devons faire face au quotidien sont liées au dépassement des « clivages métiers » et à l'ouverture des « œillères ». Ceci afin que la prise en compte des libellules menacées et protégées devienne un réflexe dans la mise en œuvre des politiques publiques liées à la gestion des zones humides, notamment dans le cadre de la jeune compétence « Gestion des milieux aquatiques et des périmètres d'inondation » (GEMAPI) des collectivités.





En matière de priorisation des enjeux, le PNA Libellules s'appuie intégralement sur l'évaluation de Listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), tant à l'échelle nationale pour sa rédaction qu'à l'échelle régionale pour ses déclinaisons ou encore, à l'échelle européenne pour une cohérence biogéographique.

Si l'approche et le caractère « parapluie » des libellules n'apparaissent pas évidents pour toutes les parties prenantes, dans tous nos cas d'espèces, la prise de recul se révèle bien souvent intégratrice et facilitatrice pour le montage de projets.

Pour le PNA Libellules, une action prioritaire, notamment dans la démarche de déclinaison locale, est une action qui « coche » ou « fédère » plusieurs actions phares du PNA. À ce titre donc, des programmes concertés qui intègrent différentes dimensions complémentaires, dont l'ensemble des réalisations aboutira à la concrétisation de plusieurs livrables attendus localement, sont à construire et à développer… Globalement, que ce soit dans le cadre de travaux de restauration ou d'entretien, cette approche doit rester structurante pour la conservation des fonctionnalités des zones humides concernées par le projet, et être favorable à la conservation des habitats et à la protection des populations des libellules.

Outre la pérennité et le fléchage des financements à l'échelle régionale qui permettent de mettre en œuvre les déclinaisons régionales ambitieuses s'accompagnant d'actions concrètes de conservation, il nous appartient désormais de mieux faire connaître et de promouvoir l'approche intégrative du PNA Libellules et de développer le retour d'expérience autour de l'ingénierie de projet.

L'animation nationale du PNA est un véritable appui, notamment dans le cadre de l'assistance pour le montage de programmes de connaissance, de conservation ou encore le dépôt de dossiers de restauration. Notamment, le dispositif « Fonds verts », effectif depuis janvier 2023, permet d'apporter un soutien financier aux actions proactives en faveur des espèces visées par les PNA dès que celles-ci sont mentionnées dans les déclinaisons régionales. Ce dispositif consolide la dynamique pour la protection des espèces et la conservation de leurs habitats. La réponse à des Appels à manifestation d'intérêt (AMI), tel que celui sur la « surveillance » avec le programme « Suivi des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires » (SOGAP) financé par l'Office français de la Biodiversité (OFB) ou encore, la participation à des projets de recherche tel que « DRAGON » financé par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), sont également des projets structurants pour la réussite du PNA.

Xavier Houard
Responsable du pôle « études et conservation » à l'Opie
Guillaume Kotwica
Chargé de mission à la DREAL Hauts-de-France

Les plans nationaux d'actions et la conservation des milieux humides : l'exemple de la déclinaison régionale Grand Est du plan national d'actions Sonneur à ventre jaune

Le plan national d'actions du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) a été rédigé en 2011 par un bureau d'études privé et ses déclinaisons régionales Alsace et Lorraine ont rapidement été mises en place à partir de 2013. Les structures animatrices, respectivement le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine et l'association herpétologique alsacienne BUFO, ont également participé à leur rédaction. Leur connaissance du territoire et des acteurs, leur gestion et leur animation des bases de données herpétologiques régionales et l'animation d'autres déclinaisons régionales (Pélobate brun et Crapaud vert) ont été des éléments du choix de ces structures par les DREAL Alsace et Lorraine, coordinatrices au niveau national pour cette espèce.

À la suite de la fusion des régions, une nouvelle déclinaison régionale Grand Est a vu le jour, pour la période 2021-2030. En plus des deux acteurs régionaux déjà cités, s'est ajouté un acteur champardennais, le CPIE sud Champagne.

Quel bilan peut-on tirer de l'animation de ces déclinaisons régionales sur cette espèce et la prise en compte des zones humides dans la région ?

En Grand Est, le sujet est complexe et le lien entre le Sonneur à ventre jaune et les zones humides n'est pas d'une grande évidence. Contrairement aux autres régions de France, le Grand Est a deux particularités.

Premièrement, le Sonneur à ventre jaune y est bien répandu territorialement et ne manque que dans certaines régions naturelles. Les populations y sont encore nombreuses, apparemment connectées pour la majorité d'entre elles, et de nouvelles stations sont découvertes presque chaque année. L'espèce possède d'ailleurs un statut plus favorable en Grand Est (statut NT) qu'au niveau national (statut VU). Le Grand Est accueille probablement les plus nombreuses stations connues de l'espèce en France, ainsi que les populations les plus importantes. Néanmoins, il existe localement des populations isolées de plusieurs dizaines de kilomètres les unes des autres, ce qui les rend vulnérables, et des déclins sont constatés sur des populations historiques.

Deuxièmement, en Grand Est, l'espèce fréquente en très grande majorité des écosystèmes aquatiques temporaires, de petite taille et constamment renouvelés. Les écosystèmes de type mares ou vasques fluviales, plus pérennes et plus courantes en Bourgogne Franche-Comté ou en Auvergne-Rhône-Alpes, sont peu fréquentés en Grand Est, à l'exception de quelques mares récemment creusées et de zones humides plus ou moins vastes dans la vallée du Rhin.

Il en résulte que les habitats du Sonneur à ventre jaune en Grand Est sont de quatre types : les ornières forestières (en grande majorité), les petites zones humides en marais ou en prairies alimentées par des sources, les zones humides stagnantes de la bande rhénane ainsi que les habitats temporaires en carrière.

De ce fait, les actions prévues par la déclinaison régionale sont le plus souvent des actions générales, applicables à l'ensemble du territoire et impliquant de nombreux acteurs : ONF, CNPF, carriers, exploitants agricoles, gestionnaires de sites industriels, gestionnaires d'espaces naturels et animateurs Natura 2000.



Les habitats du Sonneur à ventre jaune en Grand Est : ornières forestières, pâtures humides et carrières en activité (photos : CEN Lorraine)

Le travail des animateurs locaux n'est pas alors de se concentrer sur la sauvegarde de quelques stations relictuelles, mais bien d'intégrer l'espèce au sein d'activités économiques de grande ampleur : gestion forestière, gestion agricole et gestion de milieux artificiels (carrières, énergies renouvelables, site de stockage souterrain, etc.). C'est là que réside la difficulté, d'autant plus que ces activités, si elles génèrent naturellement ces habitats (passage d'engins forestiers, exploitations forestières, exploitation de carrières, pâturage intensif) peuvent en même temps s'avérer des facteurs de dégradation. Paradoxalement, ces milieux aquatiques, par définition temporaires, restent fortement dépendants de ces activités qui, lorsqu'elles sont abandonnées, résultent souvent en une perte d'attractivité des sites pour l'espèce, en raison de l'évolution naturelle de ces petites pièces d'eau vers des milieux stables et plus végétalisés, lorsqu'ils ne s'atterrissent pas complètement.

Les actions du PNA sonneur en Grand Est sont donc essentiellement structurées en quatre niveaux :

– Améliorer la connaissance de l'espèce visant à répondre à plusieurs questions : quel est sa répartition exacte en Grand Est ? Comment évolue cette répartition ? Au sein de quels massifs forestiers est-il présent ? Comment détecter sa présence au sein des petites zones humides en prairie ? Quel est l'état de conservation de certaines populations isolées ? Comment se portent les populations importantes ?

– Diffuser la connaissance sur la présence de l'espèce auprès des gestionnaires et notamment de l'ONF, ce qui est parfois difficile à mettre en œuvre en raison des méthodes de travail, des origines disparates des données, ou de la confidentialité de certaines données.

– Viser à de bonnes pratiques au sein des activités économiques : exemple de la mise en place de zones non exploitées dans les carrières, qui tournent d'une année sur l'autre selon les besoins de l'activité ou la matérialisation de zones humides au sein des zones de circulation des engins.

– Sensibiliser ces mêmes gestionnaires, à travers des formations des agents de l'ONF, des contributions aux journées Natura 2000, de la réalisation d'un guide sur la prise en compte du Sonneur à ventre jaune en contexte forestier et des diffusions d'exemples de retour d'expérience de gestion des habitats. Ces actions « généralistes » n'excluent pas des mesures de portée plus locale, au sein de massifs forestiers privés ou de gestionnaires d'infrastructures en Champagne, auprès de carriers en Alsace et en Lorraine ou auprès d'exploitants agricoles en Lorraine. Ces exemples concrets permettent de diffuser des bonnes pratiques lors de divers retours d'expérience, notamment lors des journées des plans régionaux d'actions amphibiens du Grand Est, régulièrement organisées par les animateurs.

L'exemple du Sonneur à ventre jaune dans le Grand Est montre que la réussite des actions et, au-delà, le maintien de l'espèce dans un bon état de conservation, dépend d'un nombre important d'acteurs et de leur implication, alors même que l'objectif de conservation de la biodiversité n'est pas toujours leur priorité. Une autre difficulté s'ajoute : la mobilisation des acteurs est un travail de longue haleine qui nécessite du temps, pas toujours compatible avec les budgets alloués, sachant que les financeurs sont souvent plus enclins à financer des actions « visibles et concrètes » comme la création de mares ou d'habitats de substitution.

Autre problématique à relier aux zones humides : à quelques exceptions près (marais de Pagny-sur-Meuse en Lorraine par exemple), les zones de reproduction de l'espèce ne sont pas considérées comme des zones humides et encore moins comme des zones humides remarquables dont il suffirait d'assurer la protection pour y maintenir l'espèce en bon état de conservation. Le cas des ornières forestières est un bon exemple : elles ne sont pas des zones humides au sens strict et leur cartographie évolue d'année en année. Il en va de même pour les petites zones de sources en prairies, rarement voire jamais cartographiées, puisque parfois faisant moins de 1 000 m^2, elles échappent à certains inventaires des zones humides, d'où la difficulté de les inventorier de manière exhaustive à l'échelle d'une région et de proposer des mesures aux instances agricoles : sans cartographie de ces zones, il reste difficile d'intéresser les chambres d'agriculture pour la mise en place d'éventuelles mesures.

La plupart des mesures proposées pour le Sonneur à ventre jaune dans ces déclinaisons régionales bénéficient à d'autres espèces, que ce soient des amphibiens (tritons et salamandres dans les ornières, Crapaud calamite et Pélodyte ponctué au sein des carrières) ou d'autres espèces au sein des petites zones humides (espèces végétales protégées ou odonates).

Plus globalement, il s'agirait de trouver des synergies d'actions communes par grands types d'habitats pour plusieurs espèces concernées par des plans d'actions en réunissant les différents acteurs des PNA sur les zones humides, les prairies, les zones agricoles ou les carrières. L'idée étant d'avoir plutôt une entrée « milieux », plus facile à appréhender pour les acteurs économiques et plus efficace en termes de conservation. Une telle approche permettrait, de surcroît, d'intégrer d'autres espèces de valeur patrimoniale ne bénéficiant pas de PNA dans la planification conservatoire.

Enfin, la découverte il y a une quinzaine d'années en Lorraine d'une population introduite d'une espèce très proche, le Sonneur à ventre de feu (*Bombina bombina*). Cette espèce occupe les mêmes habitats que le Sonneur à ventre jaune et ses interactions avec l'espèce autochtone, ainsi qu'avec les autres espèces de la chaîne trophique, sont mal connues. À cela s'ajoute l'influence du changement climatique : le Sonneur à ventre jaune sera certainement fortement affecté par un changement de régime des pluies printanières et estivales, plus durement que par des modifications de gestion des habitats ; les canicules de 2019, 2020 et 2022 ont fortement réduit les possibilités de reproduction de cette espèce à phénologie tardive, par l'assèchement précoce des sites de ponte. La répétition de tels phénomènes aura un impact sur le régime hydrique des petites zones humides occupées par le Sonneur à ventre jaune et risque à terme de compromettre sa survie. Réfléchir à la mise en œuvre d'actions de gestion et de conservation de ces milieux sur le long terme dans un tel contexte devient de ce fait prioritaire, mais reste pour l'instant encore en phase expérimentale.

Rédaction : Damien Aumaitre (CEN Lorraine)

Relecture : Jean-Pierre Vacher (CEN Lorraine), **Vincent Clément** (BUFO), **Mathieu Aubry** (CPIE Sud-Champagne)



Barge à queue noire (Limosa limosa)
Photo : Dominique Gest

Un plan national de gestion en faveur des limicoles prairiaux

Les plans nationaux de gestion (PNG) sont l'équivalent, pour des espèces exploitées en état de conservation défavorable, des plans nationaux d'action (PNA) dédiés aux espèces réglementairement protégées et menacées. Au sein de l'Union européenne, la moitié des espèces de l'annexe II de la directive oiseaux sont dans cette situation, et parmi elles les cinq limicoles visés par le PNG en cours de rédaction : Barge à queue noire (*Limosa limosa*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), Chevalier gambette (*Tringa totanus*), Courlis cendré (*Numenius arquata*) et Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*). En déclin, menacés ou vulnérables à l'extinction en Europe, ces limicoles sont considérés comme prioritaires pour la mise en place de mesures conservatoires par l'Union européenne (Nadeg, 2020[f]) et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). Les quatre premiers font ou ont fait l'objet de plans de gestion européens ou de plans internationaux d'action de l'AEWA ; tous sont concernés par l'actuel plan de conservation européen des limicoles nicheurs prairiaux (Leyer *et al*., 2018[e]) et par le programme Life transfrontalier GrassBirdHabitats[1], dont l'une des actions consiste à élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique de conservation des oiseaux nicheurs des prairies humides à l'échelle de la région atlantique de l'Europe.

Le PNG limicoles prairiaux : une approche plurispécifique

Le PNG limicoles prairiaux est attendu pour juillet 2025. Il prolongera les deux plans nationaux (2015-2020) consacrés à la barge à queue noire et au courlis cendré, désormais étendus à l'ensemble des oiseaux limicoles nichant en France dans les habitats herbacés naturels et semi-naturels, notamment les prairies permanentes de fauche et les pâturages extensifs en zone humide. Les plans monoespèce précédents s'étaient fixé pour objectifs prioritaires le maintien, la restauration et la gestion des habitats de reproduction et de halte migratoire. Alors que la mobilisation des acteurs à l'échelle locale a permis d'enregistrer des résultats très encourageants, comme c'est le cas en Marais breton vendéen qui est un cas exemplaire (Dulac & Richard, 2022[b]) pour la Barge à queue noire, les bilans tirés des deux PNG (Leray *et al.*, 2020[d] ; Patrelle-Lombard *et al.*, 2021[g]) témoignent de grandes difficultés à inverser la tendance générale de dégradation des habitats et de déclin des espèces. Les opérateurs pointent à cet égard un déficit de moyens financiers préjudiciable à la mise en œuvre des plans de gestion.

Le choix d'une approche plurispécifique pour le futur PNG se justifie par la proximité taxonomique et écologique des espèces visées, dont les besoins en termes d'habitats de nidification (agropastoraux pour beaucoup) sont proches sans toutefois être identiques (notamment les hauteurs de végétation et l'hydromorphie).

Pressions et menaces sur les limicoles prairiaux

Surtout, les limicoles prairiaux pâtissent collectivement d'un trop faible succès de la reproduction résultant de pressions ou de menaces communes : intensification agricole ou au contraire déprise conduisant à la fermeture des milieux, plantations de ligneux se substituant aux habitats herbacés ouverts, altération du régime hydrique des milieux humides et en particulier des prairies humides ou marécageuses, taux de prédation élevés sur les nids et nichées. Une approche

par guilde apparaît par conséquent bien adaptée à la problématique prédominante de dégradation des agrosystèmes. Elle doit entre autres permettre de se saisir des opportunités d'amélioration que pourrait offrir la future Politique agricole commune en matière d'écorégime, de mesures agrienvironnementales et climatiques (MAEC), de maintien des pâturages permanents, de protection des prairies sensibles…

L'approche retenue, en mettant l'accent sur l'habitat, évite d'autre part l'écueil de mesures concurrentes entre des espèces proches qui seraient considérées séparément. Elle doit en outre induire des économies d'échelle et optimiser le rapport coût-efficacité des actions qui seront proposées. Enfin, la stratégie multi-espèces inscrit le PNG dans une dynamique européenne déjà engagée, dont il pourra bénéficier, tant dans la perspective de partenariats transfrontaliers que pour la levée de fonds.

Du point de vue conceptuel, le PNG s'appuie sur le croisement de deux méthodologies complémentaires : les Lignes directrices pour les plans de conservation des espèces (UICN, 2017[c]) et les Standards ouverts pour la pratique de la conservation (CMP, 2020[a]). La première propose une planification de projet stratégique, incluant un état de l'art détaillé et une démarche participative via la constitution d'ateliers de réflexion collectifs. La seconde se fonde sur la construction de modèles contextuels et de chaînes de résultats attendus permettant d'abord d'analyser finement les menaces directes et indirectes, les points clés d'intervention et les opportunités, de définir des stratégies d'intervention, puis de bâtir un programme d'actions concrètes. Les deux méthodologies préconisent une gestion adaptative, fondée sur une large concertation entre les parties prenantes, la définition de scénarios alternatifs de fonctionnement et une évaluation régulière des résultats au regard de ces scénarios, permettant de faire progresser la connaissance et pouvant conduire à une redéfinition des hypothèses de travail et des stratégies d'action.

La gouvernance du PNG comprend un comité de pilotage d'une quarantaine de représentant-e-s des parties prenantes (scientifiques, gestionnaires, ONG naturalistes et cynégétiques, établissements publics, représentants de l'État…), dont la vocation est de guider et orienter la rédaction et la mise en œuvre du projet. La rédaction du PNG est le fruit d'une collaboration entre la fondation Tour du Valat et l'Office Français de la Biodiversité, via un financement conventionnel de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Jean-Baptiste Mouronval & Arnaud Béchet
Tour du Valat
Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes
Emmanuel Joyeux et Charlotte Francesiaz
Office Français de la Biodiversité

Références

a – Conservation Measures Partnership (2020). Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0. www.cmp-openstandards.org
b – Dulac P. & Richard M. (2022). Ressorts agro-écologiques de l'expansion de la population de Barge à queue noire en Marais breton : bilan de 15 ans d'animation de territoire. LPO Vendée. Rapport. 22 p.
c – IUCN – SSC Species Conservation Planning Sub-Committee (2017). *Guidelines for Species Conservation Planning*. Version 1.0. Gland, Switzerland: IUCN. xiv + 114 p.
d – Leray A. & Lecoq A. (2020). Bilan du Plan National de Gestion en faveur de la Barge à queue noire (2015-2020). Fédération des chasseurs de Vendée, Ministère de la Transition écologique et solidaire & Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire. 88 p.
e – Leyer J., Brown D., Gerritsen G., Hötker H. & Ottvall, R. (compilers) (2018). International Multi-species Action Plan for the Conservation of Breeding Waders in Wet Grassland Habitats in Europe (2018-2028). Report of Action A13 under the framework of Project LIFE EuroSAP (LIFE14 PRE/UK/002). NABU, RSPB, VBN and SOF.
f – NADEG (2020). Improving conservation status of non-Secure taxa listed in Annex II of the Birds Directive. *15th Meeting, 22-23 October 2020 Document N°: Doc Nadeg 20-10-06. Circabc (europa.eu)*
g – Patrelle-Lombard C., Coquatrix E. & Dumeige B. (2021). Bilan et évaluation du Plan National de Gestion en faveur du Courlis cendré : 2015-2020. NaturAgora Développement, Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie.

Notes

1 – https://www.grassbirdhabitats.eu/

Les PNA en Martinique : entre réussites et points d'amélioration

Actuellement, trois plans nationaux d'actions (PNA) sont en cours en Martinique pour la conservation de la flore indigène. Ces PNA, reposant sur quatre axes – connaissance, conservation, restauration et valorisation – visent à rassembler les communautés locales autour de la préservation de la biodiversité. Le Conservatoire Botanique National de Martinique (CBNMQ), désigné par la DEAL Martinique, est en charge de la rédaction et de l'animation de ces plans, avec les partenariats et les jeux d'acteurs comme leviers d'actions principaux.

Les partenariats peuvent être scientifiques. Par exemple, le premier PNA *flore de Martinique* en faveur de l'Estrée de Saint-Pierre, lancé en 2021 pour cinq ans, a permis une mise à jour taxonomique de l'espèce. Le CBNMQ, en collaboration avec des spécialistes de la famille des Polygalaceae au Brésil, a reclassé l'espèce de *Polygala antillensis* en *Hebecarpa ovata*.

La formation est un autre volet important. Le PNA en faveur d'*Aechmea reclinata* (Ananas-bois) et d'*Eugenia gryposperma* (Cerisier Montagne), débuté en 2022 pour cinq ans, en est un exemple. Ces deux espèces endémiques strictes, présentes sur la Montagne du Vauclin et d'autres stations du Sud de l'île, sont particulièrement affectées par l'anthropisation. Dans ce cadre, des agents de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) ont été formés à la reconnaissance des espèces, ce qui a conduit à la découverte de nouvelles stations d'Ananas-bois.

Les partenariats institutionnels jouent également un rôle crucial. Initialement établis avec les communes référentes, ils ont évolué vers une collaboration étroite avec les communes, facilitant ainsi la diffusion des informations aux usagers. Par exemple, la ville de Saint-Pierre s'est mobilisée pour faire de l'Estrée un symbole de la ville, et la planter dans des lieux emblématiques tels que le parvis de la cathédrale.

Le CBNMQ s'engage activement à accompagner les différents partenaires sur les sujets scientifiques et techniques relatifs aux espèces végétales. Cette approche permet d'intégrer la conservation des espèces dans les politiques territoriales, de regrouper différents projets et d'obtenir des subventions. Il est crucial de prendre en compte chaque domaine de compétence et d'agir simultanément sur la connaissance, la conservation et la valorisation pour lancer des campagnes de restauration efficaces et comprises de tous.

Prise en compte d'autres espèces du même milieu lors d'actions d'un PNA

Lors de la rédaction des PNA, des recherches approfondies sont menées sur le terrain et dans la bibliographie. Si des contraintes potentielles sont détectées, les actions du PNA sont ajustées et les contraintes intégrées dans leur mise en œuvre.

Les actions ayant un impact sur le milieu naturel concernent principalement des chantiers de restauration et de revégétalisation pour favoriser la flore indigène et rétablir les services écosystémiques. Ces actions ciblent des milieux dégradés, soit colonisés par des espèces exotiques envahissantes, soit déséquilibrés par l'anthropisation. Les milieux naturels abritant des espèces sensibles ne nécessitent aucune intervention humaine, à l'exception des suivis de population et des inventaires de la flore, qui ont un impact moindre.

À titre d'exemple, le dernier PNA à entrer en vigueur concerne neuf espèces rares et menacées des ripisylves de Martinique. Les ripisylves, boisements bordant les cours d'eau, jouent un rôle crucial dans la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques. Il s'agit du premier en Martinique à s'intéresser aux espèces se développant en milieu humide.

En parallèle du quatrième plan national en faveur des milieux humides 2022-2026 (PNMH4), le PNA en faveur des espèces rares et menacées des ripisylves de la Martinique sera l'occasion d'explorer ce type de milieu humide et de restaurer cet habitat en préservant 9 espèces caractéristiques.



Hura Crepitans. *Photo Hugo Florance*



Cupania triquetra. *Photo Benjamin Ferlay*

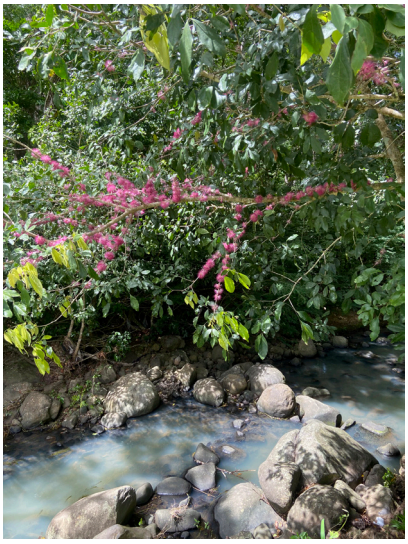


Photo Iraïs Loiseau



Ripisylve de Martinique. Photo Benjamin Ferlay

Gravement dégradés par les activités humaines, les invasions biologiques et les changements climatiques, ces écosystèmes nécessitent une attention particulière. Ce PNA, couvrant une plus grande aire géographique, aura forcément un impact positif sur les espèces aquatiques, terrestres, faunistiques et floristiques grâce à de la revégétalisation de berges et un meilleur suivi de l'évolution des sites. Préalablement, le CBNMQ réalise des inventaires phytosociologiques afin de cadrer au mieux des chantiers de restauration pertinents et durables.

De même, dans le cadre du second PNA, le CBNMQ aide la CAESM dans sa démarche de demande de protection de la Montagne du Vauclin par un arrêté préfectoral de protection de biotope. Sur ce même site, la présence de *Caribena versicolor* (Matoutou Falaise), une espèce endémique strictement protégée, est connue. On l'observe régulièrement nichée dans les *Aechmea reclinata*. Ce PNA permettra donc d'améliorer l'état écologique global et de protéger un site où vivent de nombreuses autres espèces de plantes et animaux.

Les PNA ont un objectif d'amélioration de la conservation des espèces et donc de maintenir la richesse de la biodiversité, ansi des protocoles scientifiquement rigoureux sont suivis, avec une mise en place des actions prudente et validée par les pairs

Un processus de priorisation des actions, selon les territoires, les milieux, et les espèces

Pour le PNA en faveur des neuf espèces rares et menacées des ripisylves, certaines actions sont priorisées parmi les 16 définies. La priorisation dépend de plusieurs critères. Il est avant tout essentiel de vérifier les financements disponibles pour les mettre en œuvre. Ensuite, il convient de s'assurer des connaissances disponibles sur les espèces pour élaborer des actions de restauration adaptées. Il est aussi important d'évaluer si les pressions exercées sur l'habitat sont déjà gérées ou peuvent l'être. La maîtrise de la culture *ex situ* des espèces joue également un rôle crucial. Enfin, une identification des sites où les espèces sont particulièrement menacées est effectuée.

Les actions considérées comme prioritaires sont celles qui répondent directement à ces problématiques et qui permettent d'améliorer la conservation *in situ* des espèces, contribuant ainsi à inverser leur statut de menace. D'autres facteurs peuvent également influencer cette priorisation, comme la gestion des sites par un partenaire identifié ou la présence de plusieurs espèces patrimoniales sur un même site.

Les principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des PNA

La mise en œuvre des PNA flore en Martinique est récente et aucun n'a été achevé jusqu'à présent. Il manque par conséquent de recul sur leur efficacité à long terme, ce qui complique la collecte de données et la sensibilisation.

Un problème majeur est le manque de personnes ressources pour piloter et réaliser les actions. Malgré l'investissement important du CBNMQ dans divers domaines, la charge de travail reste conséquente sur ces plans d'actions. Pour le PNA Ripisylves, avec son large champ d'action et de partenaires impliqués, il est essentiel de renforcer les collaborations et les financements, ce qui nécessite des efforts accrus en animation et coordination.

Un défi majeur est de trouver suffisamment de temps et de ressources (financières et humaines) pour la réalisation des actions dont celles de suivi des espèces dans le temps.

En outre, la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) est un enjeu important. Peu de partenaires ou d'entreprises disposent des compétences pour ce type de chantier. Les secteurs d'intervention difficiles d'accès engendrent une organisation importante et beaucoup de temps. Le renforcement des compétences locales est donc nécessaire.

En résumé, il est crucial de renforcer les capacités locales, d'optimiser les ressources disponibles et de tirer des leçons des expériences passées pour améliorer les PNA. Aussi, il est essentiel de pouvoir maintenir un financement constant pour permettre la bonne réalisation des actions.

Une approche collaborative, face aux changements globaux

Lors de la création du Plan National d'Action (PNA), une approche intégrée et collaborative, tenant compte des menaces posées par les changements globaux a été choisie. Étant donné le manque de données spécifiques pour les territoires d'outre-mer, une approche fondée sur les habitats est étudiée pour couvrir un plus grand nombre d'espèces et maximiser les efforts de conservation.

Une réflexion est menée sur l'importance d'acquérir des connaissances sur les effets des changements globaux et la dynamique de la végétation. Les espèces vasculaires sont actuellement surtout ciblées dans les PNA. Plusieurs groupes taxonomiques, tels que les phanérogames, les bryophytes et les lichens pourraient à l'avenir être inclus dans les études afin de développer des actions de conservation plus adaptées aux besoins spécifiques des habitats et des espèces.

Iraïs Loiseau
Animatrice PNA Flore du Conservatoire Botanique National de Martinique
Ariane Jamain
Chargée de mission Biodiversité terrestre flore et Espèces Exotiques Envahissantes à la DEAL Martinique

Plan national d'actions pour le rétablissement de la saxifrage œil-de-bouc (*Saxifraga hirculus* L.)

Le second plan en faveur de la saxifrage œil-de-bouc (2021-2027), dont vous pouvez voir une jolie photo en couverture, a pour objectif principal sa réintroduction dans les tourbières jurassiennes et le renforcement de la dernière population française. Il fait suite au premier plan national d'actions (2012-2016), dont l'objectif était l'acquisition de connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce, ainsi que l'acquisition de techniques culturales. La définition d'un plan de réintroduction, considéré au départ comme une possibilité d'amélioration de l'état de conservation, est finalement devenu une nécessité. Il s'est concrétisé par un projet ambitieux, par ailleurs construit en relation avec le projet porté par les Cantons suisses du massif jurassien.

Cette saxifrage présente l'originalité d'être uniquement adaptée aux bas-marais de transition méso-oligotrophes et neutro-alcalins. Ces derniers constituent un type de tourbière de très grand intérêt patrimonial car constitués d'espèces caractéristiques et souvent relictes boréo-arctiques (*Carex dioica*, *C.≈diandra*, *C. heleonastes*, *Hamatocaulis vernicosus*, *Paludella squarrosa*, *Meesia triquetra*, *Pseudocalliergon trifarium, Sphagnum warnstorfii, S. teres*), et donc plutôt présents en montagne, au-dessus de 800 m d'altitude dans le massif du Jura. Elle est très exigeante quant au maintien d'une saturation en eau permanente de la tourbe et à la qualité chimique de l'eau, tant pour la richesse en bases qu'en nutriments. De fait, elle ne peut subsister qu'en l'absence d'espèces compétitives telles que la molinie bleue et les grandes laîches (*Carex elata*, *C. nigra*, *C. appropinquata*…) qui pourraient se développer en raison de la modification des facteurs physico-chimiques et de l'abaissement du niveau de la nappe.

Des résultats mitigés selon les sites de réintroduction

Les meilleurs sites de réintroduction ont été identifiés sur la base de données historiques et actuelles sur son habitat (environ 200 ha favorables connus dans les départements du Doubs et du Jura) et sur avis des botanistes experts de l'espèce. La hiérarchisation des sites reposait ensuite sur des critères d'état de conservation du milieu, de dynamique d'avenir, de protection d'espaces, de gestion adaptée et des travaux de renaturation hydro-écologique à réaliser.

Ainsi, de 2017 à 2022, cinq premiers sites ont vu la réintroduction de 2 805 plants de saxifrage. Depuis 2023, cinq autres sites sont en cours de réintroduction. Les résultats apparaissent mitigés. Ils prennent en compte plusieurs indicateurs (taux de survie, développement végétatif et floraison) :

– résultats globalement positifs puisque quatre sites sur cinq présentent un taux de survie supérieur à 80 % ;

– résultats très encourageants sur un site tourbeux très fonctionnel, le plus élevé (1 100 m), qui cumule à la fois les meilleurs taux de survie, d'accroissement et de floraison ;

– mais résultats catastrophiques pour le site de la dernière population naturelle encore viable ces dernières années, la plus basse (810 m) : la réintroduction par auto-renforcement présente en 2024 un taux de survie de 9 %. Les individus naturels disparaissent également, le site s'est asséché et la végétation compétitrice dynamisée.

L'impact du changement climatique

Ces résultats sont à mettre en relation avec la qualité hydro-écologique des systèmes tourbeux.

Actant une certaine résilience des systèmes tourbeux les plus adaptés à l'espèce, en 2016, au lancement du plan de renforcement, il n'a pas été envisagé une telle brutalité et rapidité de changement des conditions climatiques intervenues de façon récurrente depuis 2015. L'augmentation des températures en moyenne montagne, des canicules intenses et répétées, des fortes sécheresses de printemps, d'été et d'automne, et les abaissements piézométriques répétés jusqu'alors peu communs dans ces milieux, sont la cause d'un abaissement drastique des nappes, et d'un enchaînement répété de conséquences biologiques aggravantes dans le sol tourbeux : invasion de campagnols consommateurs de saxifrage, vers de terre, limaces ou encore fourmis. Leur action n'aura eu de cesse d'augmenter la minéralisation de la tourbe et de libérer des nutriments qui modifient l'optimum trophique de ce milieu. Et qu'en est-il de l'impact des retombées d'azote atmosphérique et des fertilisations agricoles à proximité ? Des outils incitatifs (MAEC) et coercitifs (APB, RN) existent, mais sont insuffisants à l'échelle de l'ensemble du territoire.

De la nécessité de restaurer les systèmes tourbeux

En conséquence, deux sites de réintroduction prévus au plan ont dû être abandonnés en raison de la dégradation du milieu. A l'inverse, un site de présence historique a pu être intégré dans la démarche de réintroduction grâce à des travaux de renaturation du programme européen LIFE « tourbières du Jura ».

Ces travaux de renaturation permettent dans de nombreux cas d'améliorer la situation hydrologique en oblitérant les anciens fossés de drainage pour ralentir les flux d'écoulement de l'eau. Le Parc naturel régional du Haut-Jura et l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue se sont investis dans des actions de restauration dans le cadre de deux programmes européens successifs, LIFE nature et LIFE climat « tourbières du Jura ». Ils se dotent ainsi de grands moyens à la conservation de sites tourbeux majeurs de leur territoire. Six stations de réintroduction sur dix ont bénéficié de travaux de renaturation. Après quelques années d'études approfondies de la dernière station naturelle de saxifrage, les travaux de fermeture d'un fossé de drainage ont eu lieu en automne 2023, provoquant une réelle amélioration des niveaux piézométriques.

Ces résultats, observations et expériences, rappellent ô combien que la protection et la réhabilitation des zones humides tourbeuses doivent être considérées comme une urgence absolue pour la conservation des espèces menacées et que les actions doivent s'accélérer avant qu'il ne soit trop tard.

Julien Guyonneau
Chargé de missions PNA saxifrage œil-de-bouc, Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés

Conservation des prairies humides, pour le Râle des genêts et la biodiversité



Mâle chanteur de Râle des genêts © Louis-Marie Préau

Le Râle des genêts est un oiseau principalement inféodé aux vallées alluviales et, plus largement, aux prairies humides. On le retrouvait historiquement dans la plupart des vallées alluviales françaises. Cependant, l'espèce a subi un déclin de plus de 97 % de ses effectifs de mâles chanteurs depuis les années 1980. On recensait 2 450 mâles en 1982 contre seulement 81 à 92 mâles chanteurs en 2023. Aujourd'hui, il n'en reste que dans les Basses Vallées Angevines, l'estuaire de la Seine et les vallées de l'Aube et de l'Oise.

Des prairies humides essentielles

Le Râle des genêts est tributaire des prairies humides, sur lesquelles repose également le système d'élevage de certaines exploitations. La production de jeunes à l'envol est le paramètre démographique essentiel à sa population. La fauche est souvent trop précoce par rapport à son cycle de reproduction, qui se termine début septembre. Elle est source de destruction de nids, de poussins, d'adultes et de perte d'habitats pour une deuxième ponte. À cela s'ajoute le dérèglement climatique qui rend la fauche plus précoce et les crues printanières plus régulières.

Face à ce déclin alarmant, les programmes de conservation se sont multipliés en France depuis les années 1990. Deux programmes issus de l'Instrument de financement de l'Union européenne pour l'environnement (LIFE) ont amélioré les connaissances sur l'espèce et permis des acquisitions foncières. Entre ces LIFE, trois plans nationaux d'actions (PNA) se sont succédé : 2002-2006, 2013-2018 et 2024-2033. Ces programmes ont permis l'acquisition de 1 200 ha pour le Râle des genêts et le déploiement des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) retardant la fauche du 15 juin au 15 août. Ces programmes ont ouvert des espaces de dialogue avec le monde agricole pour prendre en compte la biodiversité.

Des actions en faveur de plusieurs espèces

Les actions de ces programmes ont été centrées autour du Râle des genêts, dont le déclin est le plus spectaculaire. Cependant, les secteurs à enjeux pour l'espèce recoupent généralement ceux d'autres espèces du cortège prairial, dont le Courlis cendré et le Tarier des prés, deux espèces vulnérables selon la liste rouge de l'UICN. Les mesures de retard d'usage favorisant le Râle des genêts leur sont aussi bénéfiques. Une autre action possible en milieu prairial est le déploiement de bandes refuges, qui permet la réalisation complète du cycle de vie des insectes ainsi que l'alimentation et la protection des poussins pour les espèces tardives après les fauches. Ce type d'action est aussi cité dans le PNA Phragmite aquatique. Ces bandes de végétation haute sont sources de nourriture lors des haltes migratoires. On retrouve donc le même enjeu pour deux PNA différents sur le secteur des Basses Vallées Angevines et l'estuaire de la Loire.

La disparition de l'espèce est souvent un frein pour justifier le maintien d'actions de conservation de l'habitat. Ouvrir les actions sur des groupes d'espèces permet de maintenir une pression pour la conservation. Concilier activités économiques et enjeux de biodiversité permettrait de répondre à la nécessité d'adopter une approche fonctionnelle et évolutive. Cette approche pourrait se structurer à l'échelle d'un territoire regroupant ces espèces et une mosaïque paysagère qui leur est favorable. Les PNA ont le mérite de rassembler un large panel d'acteurs qui connaissent la problématique de l'espèce. Cette synergie permet des réflexions plus larges en termes d'habitats et d'espèces. Ce type d'approche est actuellement testé dans le cadre du LIFE Corncrake en Irlande, centré sur la création de mosaïques paysagères dans les milieux agricoles. Bien que l'espèce d'entrée soit le Râle des genêts, la création d'infrastructures écologiques telles que les bandes refuges montre des signes encourageants pour le Vanneau huppé et la Bécassine des marais.

La question n'est finalement pas de savoir si les PNA espèces permettent de répondre aux enjeux de conservation et de restauration des zones humides, puisque la réponse est bien heureusement « oui », et le cas du Râle des genêts le montre: agir en faveur d'une espèce, ou d'un groupe d'espèces, est favorable au maintien de son milieu puisqu'une grande partie des actions y est orientée. L'enjeu est plutôt de mettre en cohérence et de rendre efficace l'ensemble des politiques publiques en faveur des zones humides.

Justin Chambrelin
LPO France
Chargé de mission – Animateur du PNA Râle des Genêts
Pôle Protection de la Nature – Service Protection des Espèces

Les plans nationaux d'actions, outils pertinents pour la gestion des zones humides ?

Un peu d'histoire pour commencer : d'où viennent les PNA ?

En 1984, les premiers programmes globaux de conservation ont été mis en place en France à la suite de la parution de la première (et seule) « *Liste rouge des espèces menacées en France. Tome 1 : les Vertébrés* »[1] (de Beaufort et Fayard, 1983. MNHN). Ils visaient quelques espèces telles que l'Ours brun (1984), la Loutre d'Europe (1988). En 1991, l'État français les formalise sous l'appellation « *Plan d'actions pour la conservation de la biodiversité* » (Vison d'Europe (1989), Chiroptères (1989), Gypaète barbu (1992),...). Mais tous ces documents n'avaient aucune valeur réglementaire et avaient donc du mal à être reconnus dans les politiques publiques. C'est ainsi que la proposition de mettre en place des périmètres de protection autour des nids de Gypaètes barbus n'avait pas été retenue par les préfets à l'époque, ou encore que l'instauration de réserves de chasse autour des sites vitaux pour l'ours avait été rejetée par les chasseurs et les préfets... aboutissant à la création des Réserves Lalonde qui ont soulevé de forts conflits anti-ours en Béarn à la fin des années 80-début 90.

En 1992, les conventions internationales (Convention pour la Diversité Biologique de Rio de Janeiro), qui visent à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, prévoient que les Parties contractantes (les États) élaborent des programmes, stratégies... plans nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

L'année 1996 marque un tournant. En 1996, la France publie son « *Programme d'action pour la diversité biologique en France : faune et flore sauvages* », premier document dans lequel la politique des plans de conservation ou de restauration est formalisée avec pour objectif de stabiliser ou augmenter les effectifs des espèces menacées à court ou moyen terme. Ce programme définit les bases de la rédaction des plans et de leur implication, et l'obligation d'effectuer des consultations administratives avant leur formalisation et leur mise en œuvre. Ces plans concernent surtout des espèces de vertébrés, peu d'insectes, peu de plantes, pas d'espèces marines, toujours pas de milieux... et les territoires d'Outre-mer ne sont pas concernés.

Ces plans deviennent opposables, c'est-à-dire qu'ils doivent être pris en compte dans les politiques publiques sans toutefois n'avoir encore de valeur réglementaire. Le PNA Chiroptères ou le PNA Vison d'Europe avaient alors inclus dans leurs actions un axe de fermeture des mines orphelines pour le premier, la rénovation d'un grand nombre de passages à faune meurtriers dans le Sud-Ouest, où loutres, visons, renards, putois et autres se faisaient écraser par centaines. Il n'avait alors pas été possible d'obliger les sociétés autoroutières à rénover ces passages, plusieurs centaines, ni les maires ou sociétés minières à fermer les mines orphelines sauf en cas de risque pour le public... mais pas pour les chiroptères.

En novembre 2005, la première « *Stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2010* », fait ressortir que les plans nationaux d'action sont en partie une réussite : ils ont indéniablement contribué à la rationalisation des actions de conservation développées. Cependant, en l'absence d'obligation légale, leur influence a été limitée par une insuffisance d'appropriation par les acteurs concernés et une insuffisance d'intégration dans les politiques territoriales et sectorielles.

Le Grenelle de l'environnement, en 2006, tient compte de la montée en puissance des plans nationaux, propose de définir dans la partie législative du Code de l'environnement les plans nationaux d'actions afin d'aider à leur application. Le Grenelle II, en 2010, précise : « *Des plans nationaux d'action pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L. 411-1 et L. 411-2 ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs sont élaborés* ».

Quelle place pour les PNA dans la gamme des outils institutionnels pour la gestion des espèces ou des milieux ?

L'État français s'est doté progressivement d'un arsenal d'outils législatifs, juridiques, institutionnels ou conventionnels visant à organiser ce que l'on appelle au sens large la « conservation des espaces et des espèces ». Cela peut passer par la création de réserves naturelles, de parcs nationaux, de parcs naturels régionaux, d'ENS[2]..., ou par l'édiction d'arrêtés de protection, de décrets, d'arrêtés de protection biotope (APB) ou d'arrêtés préfectoraux de protection biotope (APPB)... la mise en œuvre de Natura 2000... de SRADDET, de SCOT, de trames verte et bleue et même noire voire brune maintenant, de SAGE, de SDAGE, de SDGC.

Dans cet arsenal, les PNA ont été mis en place par le législateur pour répondre à la conservation du patrimoine naturel et plus spécifiquement des espèces ou groupes d'espèces. On a ainsi aujourd'hui 98 PNA validés en France et opérationnels, certains ayant été renouvelés jusqu'à trois fois. Ces 98 PNA portent sur tous les groupes taxonomiques, en nombre variable (24 sur les oiseaux, 14 sur les reptiles, 35 sur la flore dont 18 concernent des « végétations » (ensemble de plantes vivant sur une zone délimitée : ex : « Plantes menacées des estives pyrénéennes »), 3 sur les mollusques et autant sur les insectes). Ils peuvent concerner une, et une seule, espèce cible (62 sur 98), ou des groupes d'espèces, certains groupes taxonomiques n'étant concernés que par des PNA multi-espèces (cas des insectes).

Et pour les zones humides ?

En fait, si on s'en tient à l'interprétation stricte des textes de lois instituant les PNA, dans la formulation actuelle de la Loi, les zones humides ne sont pas incluses et ne peuvent pas être concernées directement par un PNA... car il ne s'agit pas d'entités taxonomiques spécifiques (il n'existe d'ailleurs pas de référentiel taxonomique « zones humides » géré par l'INPN). Mais alors, c'est quoi une zone humide ?

Zone humide, zone humide ... qu'est-ce qu'elle a ma zone humide ?

Tout le monde connaît le mot « zone humide » et peut en nommer, mais ce terme recouvre quoi exactement dans la conservation de la nature ? Quand on parle de zone humide, on parle dans un premier temps d'un objet physique, qui a une dimension spatiale (sa longueur, sa largeur, sa profondeur, sa surface...), qui est constitué d'un élément essentiel, l'eau, qui peut être sous différentes formes visibles : liquide et immédiatement perceptible (lac, mare, étang, rivière , ruisseau,...) avec différentes qualités physico-chimiques, mais aussi sous différentes formes plus ou moins « visibles » et moins perceptibles : fossé plus ou moins rempli d'eau, prairie plus ou moins détrempée selon les saisons et la pluviométrie... Ce sont pourtant aussi des « zones humides » que la Loi oblige à définir dans le cadre d'une demande de dérogation à la destruction d'espèces ou d'habitats par des critères pédologiques ou de végétation.

Mais la notion de zone humide est surtout abordée au travers de deux approches :

– une relative à la masse d'eau et ses qualités physico-chimiques : mode de circulation (lentique/lotique), quantité/débit, usages (consommation, industrie, agriculture, loisirs...) et conflits d'intérêt s'y exerçant, parfois de façon contradictoire socialement (voir le cas extrême des méga-bassines) ;

– une relative à la notion d'habitat d'espèce(s) en tant que support de la présence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces ou d'un type de végétation, ou relative à l'usage que peut en faire une ou plusieurs espèces (l'exemple le plus connu étant celui des plans d'eau servant au rassemblement des anatidés en migration ou hivernage).

La première approche relève essentiellement de la Loi sur l'eau. Les atteintes ou pressions s'y exerçant sont traitées par l'autorité environnementale ou au sein de comités de bassin ou de SAGE.
La seconde est abordée via le CNPN ou les CSRPN. Elle est souvent traitée localement dans le cadre d'un plan de gestion de réserve ou d'un espace à statut, d'un document d'objectifs de site Natura 2000, mais aussi au travers des dérogations à la destruction d'habitat d'espèces protégées… Mais elle peut aussi être abordée de façon concertée et collective dans une réflexion type PNA à l'échelle nationale, sans forcément cibler des actions ou des modalités précises mais des objectifs liés à la conservation de ces taxons, et devant alors s'appliquer sur tout le territoire national, à charge pour les différents interlocuteurs de trouver le(s) moyen(s) le(s) plus approprié(s) pour remédier à une situation locale en intégrant les recommandations du PNA dans les politiques publiques et territoriales.

PNA et ZH, un outil indispensable, une complémentarité ou une source de cacophonie ?

Aussi, si un PNA ne peut cibler spécifiquement les zones humides, il peut être mobilisé – et surtout peut (doit ?) mobiliser les différents acteurs de la conservation de la nature qui doivent s'approprier les objectifs du PNA visant à la conservation des espèces qui y sont ciblées et les traduire dans les politiques publiques, sectorielles ou locales. Tous les PNA passent par une mise en œuvre progressive et à plusieurs échelles et, sur la base d'un programme d'actions opérationnelles, coordonné et décliné à l'échelle régionale.
Certaines actions de ce programme peuvent être ciblées sur les « zones humides » *sensu lato* et être directement opérationnelles en faveur d'une ou plus espèces :
– création de mares (PNA crapaud vert, PNA Sonneur à ventre jaune, PNA Pélobate brun) ;
– renaturation de cours d'eau avec reméandrage et restauration de berges (PNA Vison d'Europe, PNA Loutre, PNA Desman des Pyrénées, PNA Odonates pour le Gomphe de Graslin) ;
– suppression de points noirs de passages sous les ponts ou sur les routes (PNA Vison, PNA Loutre) ;
– restauration de plans d'eau : étangs, lacs, ensembles de mares et de fossés (PNA Cistude d'Europe, PNA Emyde lépreuse, PNA fluteau nageant, PNA Végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde, PNA Epipactis du Castor et forêts alluviales du Rhône, PNA flore et habitats menacés des lacs temporaires du Centre Var, PNA espèces rares et menacées des ripisylves de la Martinique).
La majorité des actions va cependant porter sur :
– la restauration des masses d'eau (volume, qualités physico-chimiques) ou des berges, afin de permettre aux espèces visées d'y réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (PNA Apron du Rhône, PNA Chabots du Lez et de l'Hérault, PNA amphibiens endémiques de Corse, PNA Phragmite aquatique, PNA Râle des genêts[3]), ou d'y trouver les ressources, le plus souvent trophiques, dont elles ont besoin (PNA Balbuzard pêcheur et PNA Pygargue à tête blanche qui vont y pêcher, idem pour la Loutre d'Europe) ;
– la gestion des usages sur ces zones humides pour que les espèces qui viennent y trouvent la tranquillité (PNA Cistude d'Europe, PNA Emyde lépreuse, PN de Gestion Limicoles, PNA Héron crabier blanc de Madagascar).
Dans tous les cas, se pose souvent la question de la hiérarchie entre les PNA, surtout dans les situations où il peut y avoir contradiction entre les préconisations en faveur d'une espèce et les besoins d'une autre espèce. Heureusement, dans les faits, cette situation ne se pose pratiquement jamais : ce qui fait du bien à la Loutre d'Europe, par exemple, fait aussi du bien au Vison d'Europe.
Le seul défi que va avoir à relever un « gestionnaire » de la nature, voulant prendre en compte les différentes espèces à PNA, sera de combiner les besoins et surtout l'échelle des besoins, trophiques, de sécurité, de circulation, de tranquillité… propres aux différentes espèces. Un Gomphe de Graslin n'utilise pas la même surface ni les mêmes micro-milieux qu'une Loutre d'Europe, un Balbuzard pêcheur aura besoin d'un grand plan d'eau pour pêcher là où une Cistude d'Europe se contentera d'une mare tranquille et ensoleillée, même recouverte de végétation… Il faut donc réfléchir à un emboîtement d'actions à différentes échelles devant se combiner sur les plans spatial et biologique.

Les PNA sont-ils la solution ultime pour les zones humides ? Une question iconoclaste : a-t-on besoin d'un PNA « zones humides » ?

Les PNA ne possèdent toujours pas de véritable portée contraignante et se fondent sur la mobilisation collective des acteurs qui possèdent des leviers pour agir. À eux de trouver, d'imaginer les solutions et de les réfléchir depuis une échelle strictement locale (recréation d'une mare), méso-locale (reméandrage d'une partie d'un cours d'eu), régionale (recréation d'un réseau de mares, conservation d'un ensemble de prairies humides), les espèces cibles s'imposant alors d'elles-mêmes selon l'outil utilisé et l'échelle d'approche.
Plusieurs acteurs de la conservation de la nature ont évoqué l'idée d'un PNA zones humides. Mais en a-t-on vraiment besoin ? Au vu de ce qui précède, la réponse serait plutôt non.
Y-a-t-il des taxons, ou groupes d'espèces, non encore concernés et qui « mériteraient » un PNA ? La bonne question à se poser serait plutôt : comment relever le défi d'une meilleure conservation des zones humides au regard : i) des PNA déjà existants qui traitent d'espèces ou milieux d'affinités aquatiques, ii) des engagements au sein de la SNB3 qui fixe, outre la création d'un parc national, un objectif d'au moins 50 000 ha de zones humides restaurées d'ici 2026, iii) d'une mise en cohérence avec le règlement européen sur la restauration des milieux naturels et iv) ainsi qu'avec le 4e plan national zones humides.
Là réside l'enjeu majeur : une complémentarité d'outils mobilisant une diversité d'acteurs à même de produire des politiques publiques et privées cohérentes et efficaces en faveur des zones humides.
Vaste gageure qui n'a pas été résolue dans la majorité des PNA actuels !

Christian Arthur et Nyls de Pracontal
Membres du Conseil national de la protection de la nature (CNPN)

Références

a – Anonyme (2012). Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées. Objectifs et exemples d'actions. MEDDE, 28 p.
b – Anonyme (2012). Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020. MEDD, 58 p.
c – Anonyme (2017) – Note du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions prévus à l'article L.411-3 du code de l'environnement. Note NOR : DEVL 1710847N. MEEM, DGALN, bureau faune et flore sauvages, 22 p.
d – Badre M. (2003). Propositions pour une nouvelle stratégie du patrimoine naturel. Première étape. Rapport IGEDD, MEDD, IGE/03/005, 16 p.
e – Challeat M. & Lavarde P. (2014). Les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées. Une politique à refonder. Rapport du CGEDD n° 009290-001. CGEDD – MEDDE, 119 p.
f – Savoure-Soubelet A. (2013). Evolution des PNA : éléments méthodologiques. Proposition d'un protocole d'établissement d'une liste d'espèces prioritaires. Rapport SPN 203-20. MNHN-MEDDE, 79 p.
g – Savoure-Soubelet A. (2015). Liste hiérarchisée d'espèces pour la conservation en France. Espèces prioritaires pour l'action publique. V1. 1 Rapport SPN 2015-1. MNHN – MEDDE, 22 p.
h – Savoure-Soubelet A. & Shankar M. (2017). Liste hiérarchisée d'espèces pour la conservation en France. Espèces prioritaires pour l'action publique. V2. Mise à jour 2017. UMS 2006 Patrinat, 21 p.
i – Thauron M., Michelot J.L., Pirat C. & Calonier E. (2012). Réalisation d'un bilan des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées mis en œuvre en France depuis 1992. MEDDTL – Ecosphère, 89 p.
j – https://www.zones-humides.org/4eme-plan-national
k – https://biodiversite.gouv.fr/la-strategie-nationale-biodiversite-2030

Notes

1 – Publiés sous la forme de fascicules dans Faune de France, les différents fascicules relatifs aux Vertébrés avaient été regroupés en un seul tome. Par la suite, les Listes rouges UICN ont pris le relais.
2 – ENS = espace naturel sensible ; APPB = arrêté préfectoral de protection de biotope ; SRADDET = schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires ; SCOT = schéma de cohérence territoriale ; SAGE = schéma d'aménagement et de gestion des eaux ; SDAGE = schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux ; SDGC = schéma départemental de gestion cynégétique.
3 – Le Râle des genêts fréquente majoritairement des prairies humides qui, aux yeux de la Loi, sont bel et bien considérées comme des zones humides et sont le plus souvent gérées par des MAEc (mesures agri-environnementales) dans le cadre de Natura 2000.

En Grande-Bretagne, le retour du Butor étoilé fait les beaux jours des roselières

Face au vieillissement des sites historiques de nidification et au changement climatique, la stratégie britannique de conservation du Butor étoilé a avant tout reposé sur la restauration et la création de nouvelles roselières. Et avec succès ! L'effectif de l'espèce en 2024 dépasse 230 mâles chanteurs, non sans bénéficier à l'ensemble de la faune. De quoi inspirer la rédaction du nouveau PNA Butor étoilé en France.

Le Butor étoilé a failli disparaître du Royaume-Uni une deuxième fois. Absente pendant plus de 40 ans entre la fin des années 1880 et le début du XX^{e} siècle, l'espèce a atteint en 1997 le point critique de 11 mâles chanteurs répartis sur sept sites de nidification. En cause, le vieillissement des roselières, habitat de prédilection de cet ardéidé, et un manque de ressources alimentaires qui conduit la femelle à s'éloigner pour trouver de quoi nourrir sa nichée. Pour une espèce nidicole dont la femelle est seule responsable du nourrissage des jeunes, c'est la double peine. Les poussins finissaient par mourir de faim ou de prédation, mettant en échec la reproduction de l'espèce et plus largement, sa pérennité.

De l'eau et des roseaux

Toutes les analyses ou presque des causes de déclin menées par l'association naturaliste Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) ramènent à l'eau. Des niveaux élevés permettent de protéger le nid en empêchant les prédateurs d'y accéder. Ils permettent surtout d'accueillir une plus grande quantité et une plus grande diversité d'espèces de poissons, principales proies dont se nourrit le Butor étoilé en Grande-Bretagne.

L'eau agit aussi sur la qualité des roselières, un paramètre particulièrement important puisque le Butor étoilé y construit son nid, plus précisément dans les zones denses et hautes. L'eau limite le phénomène d'atterrissement des roselières en évacuant la litière qui s'accumule au pied des roseaux. Cette évolution du milieu, pourtant naturelle, menace l'habitat du Butor étoilé et des nombreuses autres espèces paludicoles.



Une fois ce diagnostic établi, les Britanniques ont mis en œuvre un plan de sauvetage, avec une approche interventionniste assumée.

Des pelleteuses dans les roselières

Un premier programme LIFE (1996-2000) a permis la restauration de 350 ha de roselières sur 13 sites proches des noyaux de population existants. Il a été suivi d'un second LIFE (2002-2006) qui a restauré de nouveau 350 ha sur 19 sites et créé 350 ha de roselières à l'écart des zones côtières. Dans la revue *British Birds*, la RSPB rapporte en juillet 2024 que le cumul des actions de restauration a atteint les 1 200 ha tandis que 1 500 ha supplémentaires ont été créés, soit quasiment la moitié de la surface totale de roselières du pays. C'est dire l'ampleur des actions menées.

Les Britanniques n'ont pas hésité à étréper les roselières trop sèches ou à mettre les sites en assec pendant plusieurs années pour stimuler la croissance du roseau et régénérer le milieu. Plus impressionnant encore, de vastes zones humides de plusieurs centaines d'hectares ont été créées *ex nihilo* à partir d'anciennes parcelles agricoles ou de carrières. Elles ont été aménagées de façon très précise pour créer, grâce à un réseau de mares et de fossés, des îlots de roselières comprenant un maximum de zones d'interface entre l'eau et la roselière ainsi que des zones plus sèches en leur cœur pour bénéficier à toute l'avifaune. Sous l'eau non plus, rien n'a été laissé au hasard. Les zones en eau libre des sites peuvent faire jusqu'à 2 m de profondeur pour laisser aux poissons prisés du Butor étoilé, Rotengle et Anguille d'Europe en première ligne, des zones de refuge.

Des effets positifs en cascade

Des poissons aux oiseaux, de nombreuses espèces bénéficient des mesures de conservation prises en faveur du butor. « *On nous a reproché d'allouer des sommes importantes pour la conservation d'une seule espèce,* rapporte encore la RSPB, *alors que les actions pour le butor ont consisté plutôt à recréer un réseau de zones humides bien gérées* ».

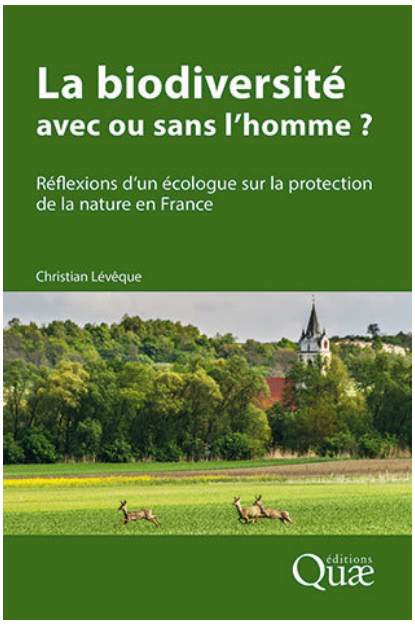
Pour preuve, le site de Lakenheath Fen – où l'on cultivait la carotte – accueille aujourd'hui une centaine de couples de Panures à moustaches, 10 couples de Busard des roseaux ou encore des loutres en plus des 11 mâles chanteurs de Butor étoilé. Une étude menée en 2012 confirme par ailleurs que plus une roselière comprend un état d'avancement hétérogène, plus grande est la diversité d'espèces d'invertébrés spécialistes du milieu. Celui qu'on appelle oiseau-roseau n'usurpe pas son statut d'espèce parapluie.

Antoine Dusart
LPO France, animateur du PNA du Butor étoilé

Références

1 – White G., Brown A., Hirons G., Lock L. & Wotton S. (2024). Bitterns: booming, or boom and bust? British Birds.

La biodiversité avec ou sans l'Homme ? Réflexions d'un écologue sur la protection de la nature en France



Hydrobiologiste de formation, spécialisé sur les milieux aquatiques continentaux, Christian Lévêque est directeur de recherche émérite à l'Institut de recherche pour le développement. Cet ouvrage, à l'esprit critique, nous permet d'entamer une réflexion sur la sémantique de la « biodiversité », sur les paradigmes fondateurs de l'écologie scientifique et sur les relations humain-nature à l'échelle de la France métropolitaine. Le flou sémantique derrière le terme de biodiversité cache différentes représentations de la nature, recouvrant des enjeux de pouvoirs propres aux intérêts de divers groupes sociaux. Ce flou explique les obstacles à une mesure objective et complète de la diversité biologique.

La conception d'une nature en équilibre, paradigme fondateur de l'écologie scientifique provenant de la physique, implique une nature immuable et l'existence d'un « bon état initial ». Les indices biotiques de la directive-cadre sur l'eau, ne prenant pas en compte les espèces naturalisées, sont le reflet d'une croyance en un état idéal, en équilibre des écosystèmes. Or, la nature est dynamique. En hexagone, la diversité biologique fait référence à une diversité patrimoniale et hybride, qui s'est formée depuis la dernière glaciation et qui est le fruit d'activités humaines et de processus spontanés. On ne peut plus parler de nature vierge mais coconstruite, ce qui amène à parler d'« anthroposystème ». Ces derniers s'inscrivent dans des trajectoires, influencés par les changements globaux.

La représentation de la nature en Europe correspond aux systèmes agropastoraux. Ces paysages se transforment avec les changements de pratiques agricoles, d'usages et l'urbanisation.

Les contraintes climatiques, sociales et économiques amènent à se demander « quelle nature auront nous et voulons-nous ». La nature que l'on aura nécessitera de trouver des compromis entre les différentes représentations de la nature et la réalité.

Technocrates et militants jouent un rôle central dans les politiques de conservation de la nature, mais peuvent avoir une vision éloignée du terrain en s'appuyant sur des paradigmes caducs. C'est pourquoi, cet ouvrage est aussi un appel à l'intégration des citoyens dans le débat sur les politiques de conservation de la nature, pour l'émergence de nouvelles solutions d'adaptation aux changements globaux.

Lévêque Christian (2017). *La biodiversité avec ou sans l'Homme ? Réflexions d'un écologue sur la protection de la nature en France*. Editions Quae, Heillecourt, 131 p

Entrée en vigueur de la loi sur la restauration de la nature !

Le 18 août 2024, la première législation de l'Union Européenne (UE) pour la restauration à long terme de la nature est entrée en vigueur.

La loi vise à harmoniser la conservation de la nature dans l'ensemble de l'UE et à créer des synergies avec d'autres priorités du continent, en particulier les engagements climatiques de l'UE mais aussi, par exemple, la sécurité alimentaire.

Le règlement fixe des objectifs juridiquement contraignant, notamment **la restauration de 20 % des écosystèmes terrestres et marins dégradés de l'UE d'ici 2030.** Pour cela les États membres doivent élaborer des plans nationaux de restauration d'ici septembre 2026, visant à restaurer 30 % de leurs écosystèmes terrestres, côtiers, d'eau douce et marins en bon état d'ici 2030 et à améliorer les indicateurs de biodiversité dans les écosystèmes forestiers et agricoles.

Le règlement fixe également un cadre juridique pour améliorer les populations de pollinisateurs en Europe, et développer une méthode de surveillance standardisée des pollinisateurs dans toute l'UE.

Les outils pour mettre en œuvre le règlement

Plusieurs outils peuvent aider les États membres de l'UE à mettre en œuvre ce règlement :

- Le référentiel mondial des solutions fondées sur la nature (SfD) de l'Union International pour la Conservation de la Nature (IUCN)
- La liste rouge européenne des espèces menacées
- L'indicateur STAR (Species Threat Abatement and Restoration)
- La boîte à outil urbaine de l'IUCN

Recension et brève rédigées par Elisa Jeanmaire, chargée de mission à la SNPN

Zones Humides Infos

La revue du laboratoire d'idées groupe « Zones humides »



Éditée par la Société nationale de protection de la nature. Association régie par la loi de 1901 à but non lucratif, fondée le 10 février 1854 et reconnue d'utilité publique le 26 février 1855.

Directeur de la publication : Rémi Luglia, président de la SNPN

Coordinateur réseau, animateur du groupe « Zones humides » et plaidoyer : Lorenzo Arduino

Responsables d'édition : Lorenzo Arduino, Valérie Gaudant (SFI)

Courriel : revue-zhi@snpn.fr

L'équipe remercie les autrices, auteurs et photographes ayant participé à la création de ce numéro, ainsi que le comité de rédaction de ***Zones Humides Infos***, particulièrement Mélanie Bordier, Ghislaine Ferrère, Francis Muller, Patrick Bazin, Patrick Triplet, Alexis Martineau, et Bastien Coïc pour leur implication.

Revue semestrielle.

Abonnements : adhesion-abonnement@snpn.fr (l'abonnement numérique est gratuit)

ISSN : 1165-452X (imprimé) – 2271-4464 (en ligne)

Dépôt légal : Janvier 2024

Les opinions émises dans *Zones Humides Infos* sont celles des auteurs. Elles n'expriment pas nécessairement le point de vue du groupe « Zones humides », ni celui de la SNPN. Les auteurs conservent la responsabilité entière des opinions émises sous leur signature.

Avec le soutien du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Conception : Chromatiques, Paris

Mise en page : Valérie Gaudant (SFI)

Impression : Imprimeur Simon, Ornans (25)

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

© 2024 Société nationale de protection de la nature

SNPN
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1854

SNPN
44 rue d'Alésia - TSA 31453 - 75014 Paris
Tél. : 01 43 20 15 39 | **Site :** www.snpn.com

JE M'ABONNE À ZONES HUMIDES INFOS

• JE SOUHAITE M'ABONNER À LA VERSION PAPIER DE LA REVUE ZONES HUMIDES INFOS :

☐ 10 € (2 numéros)

☐ 5,50 € de frais de port pour l'Outre-Mer et l'étranger

• MES COORDONNÉES :

☐ Mme ☐ M. Nom (ou organisme) ..... Prénom .....

Adresse .....

CP..... Ville ..... Téléphone .....

Courriel.....

Profession ..... Fait à ..... Le ..../../.... Signature

• JE SOUHAITE SOUTENIR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE :
(En faisant un don ou en adhérant à la SNPN, vous bénéficiez d'une déduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.)

☐ EN SOUSCRIVANT À UNE ADHÉSION OU EN LA RENOUVELANT

- ☐ 15 € Étudiant/demandeur d'emploi *(montant à régler avec justificatif)*
- ☐ 25 € Adhésion individuelle
- ☐ 75 € Adhésion bienfaiteur
- ☐ 100 € Personne morale *(association, organisme du service public, entreprise...)*
- ☐ 40 € Adhésion familiale *(merci d'indiquer les noms, prénoms et courriels des membres de la famille)* :.....

☐ EN FAISANT UN DON DE ..... € *(MONTANT LIBRE)*

- ☐ Pour soutenir l'ensemble des actions de la SNPN
- ☐ Pour sensibiliser le grand public par la publication de notre revue Le Courrier de la Nature
- ☐ Pour entretenir et gérer la manade de chevaux historique du salin de Badon à la RNN de la Camargue
- ☐ Pour réhabiliter le sentier du Tamarguiron du salin de Badon à la RNN de la Camargue
- ☐ Pour soutenir les suivis scientifiques de la RNN de la Camargue
- ☐ Pour l'exploitation des données de suivi des oiseaux dits « communs » à la RNN du lac de Grand-Lieu
- ☐ Pour la recherche et la protection d'anciennes stations de Trèfle d'eau à la RNN du lac de Grand-Lieu
- ☐ Pour soutenir les actions scientifiques de la RNN du lac de Grand-Lieu
- ☐ Pour la régénération naturelle de la forêt de la RNN de la plaine des Maures
- ☐ Pour le développement d'un plan de sauvegarde de la tortue d'Hermann à la RNN de la plaine des Maures
- ☐ Pour soutenir les programmes scientifiques de la RNN de la plaine des Maures

• JE RÈGLE UN MONTANT TOTAL DE (ABONNEMENT + ADHÉSION + DON) : ..... €

Règlement par chèque à établir à l'ordre de la SNPN et à adresser, avec ce bulletin, au siège de l'association : 44 rue d'Alésia - TSA 31453 - 75014 Paris
Possibilité de vous abonner en ligne sur **www.snpn.com**

Si vous adhérez ou faites un don, la SNPN vous adressera un reçu fiscal en début d'année suivante. Toute adhésion signifie l'acceptation des status de l'association consultables sur notre sit
web. Toute nouvelle adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et de votre reçu fiscal. Conformément à la lo
Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée et du RGPD du 27 Avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité, de suppression et d'opposition au traitemen
de vos données, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante : SNPN – 44 rue d'Alésia, 75 682 PARIS CEDEX 14

Appel à contribution

Correspondants ponctuels ou rédacteurs réguliers, photographes amateurs ou professionnels, en participant à la réalisation de cette revue vous soutenez les actions du groupe « Zones humides » et de la Société nationale de protection de la nature pour la préservation et l'utilisation durable des zones humides. Les prochains numéros sont en projet.

Vous pouvez nous transmettre vos idées, vos besoins, vos propositions d'articles, soit dans le but d'en faire un dossier complet, soit dans le cadre de nos autres rubriques. Vos brèves et actualités sont également bienvenues.

Contact : lorenzo.arduino@snpn.fr



Parutions précédentes

Ces numéros sont en accès libres sur www.snpn.fr



N° 105

DOSSIER

Les zones humides urbaines du Nord et des Suds face au changement climatique.



N° 102

DOSSIER

Ramsar en France, quel bilan depuis 10 ans ?

FOCUS

Place des zones humides dans la RSE



N° 104

DOSSIER

Sauver les prairies humides : regards sur des succès et des échecs.



N° 101

DOSSIER

Les infractions en zones humides

FOCUS

La libre évolution en débat



N° 103

DOSSIER - COLLOQUE

« Les mares, un patrimoine naturel construit, un patrimoine culturel négligé. Intégrer les dimensions géohistorique et territoriale dans la gestion contemporaine », du 20 au 22 octobre à Laon (02), France.



N° 100

DOSSIER

Les zones humides en Pays de la Loire

FOCUS

Art en eaux troubles